



# la vie

5  
nov.-déc. 1992

des communautés  
religieuses

# La vie des communautés religieuses

**Directeur :**

Laurent Boisvert, o.f.m.

**Comité de rédaction :**

René Bacon, o.f.m.

René Baril, o.f.m.

Pierre Bisailon, o.f.m.

Laurent Boisvert, o.f.m.

**Secrétariat ;**

Yvette Viau, s.s.a.

**Rédaction et administration :**

La vie des communautés  
religieuses

5750 boulevard Rosemont

Montréal, Canada H1T 2H2

Tél. : 259-6911

Envoi de publication  
Enregistrement n° 0828  
Composition : PLB Graphique  
Impression : L'Éclaireur Ltée

La revue paraît cinq fois par an  
Abonnement :  
de surface : 13,00 \$ (70FF) (435 FB)  
par avion : 17,00 \$ (98 FF) (595 FB)  
de soutien : 20,00 \$

## Sommaire

Vol. 50 — nov.-déc. 1992

Henri Delhougne, o.s.b.,  
**Prier les psaumes ?**  
259-279

Pourquoi prier avec les psaumes ? Parce qu'ils ont été employés comme prière par le Christ lui-même, par les chrétiens de tous les temps et dans la liturgie chrétienne. Comment prier avec les psaumes ? En utilisant des versets isolés, en méditant certains psaumes, en utilisant l'ensemble des psaumes.

Laurent Boisvert, o.f.m.,  
**Supérieure et économiste générales, membres du conseil général ?**  
280-290

L'A. tente de clarifier la relation de la supérieure et de l'économiste générale avec le conseil général, en répondant aux questions suivantes : la supérieure générale est-elle membre du conseil général ? Peut-elle voter avec le conseil ? Pour ce qui est de l'économiste, est-il préférable qu'elle soit en même temps conseillère ? Si elle ne l'est pas, est-il souhaitable qu'elle soit présente et participe aux réunions du conseil ?

M. Abdon Santaner, o.f.m. cap.,  
**Gestion des biens et annonce de l'Évangile**  
291-301

La gestion des biens en accord avec l'Évangile, dans la société actuelle, exige un retournement urgent de mentalité. L'A. nous en présente successivement le

Aline Eraly, o.c.d.,  
**Ton seul Nom est lumière**  
301-304

Léonce Hamelin, o.f.m.,  
**J'ai vu la mort en face**  
305-308

**Tables de l'année**

fondement, les conditions et la mise en oeuvre. En bref, l'Évangile associe gestion des biens au bénéfice des personnes et pauvreté évangélique. Cette pauvreté est une dynamique de désappropriation où la gestion des biens contribue au devenir de l'être humain.

L'A. décrit brièvement la nature de la prière chrétienne personnelle et communautaire. Puis elle présente trois maîtres des voies de la sainteté : Bernard, Ignace et Jean de la Croix.

La mort que j'ai vue avait le visage d'une personne aimée. Sa rencontre ne m'a pas fait peur, mais elle m'a profondément changé. C'est avec calme et confiance que je la rencontrerai de nouveau ; elle m'introduira à Jésus-Christ.

# Prier les psaumes ?

Henri Delhougne, o.s.b.\*

Est-il possible de prier les psaumes ? Un homme du vingtième siècle peut-il encore redire des textes écrits il y a plus de 2000 ans, dont certains même datent peut-être de plus de 2500 ans ? Un Occidental peut-il reprendre ces prières composées dans une culture très différente de la nôtre : culture surtout agraire, où tout était sacralisé. Plus grave encore : Un chrétien, membre de la nouvelle Alliance en Jésus Christ, peut-il faire siens ces textes de l'Ancien Testament ; peut-il vraiment assimiler ces textes dont un certain nombre ont une tonalité pré-évangélique, sinon anti-évangélique, puisqu'ils appellent le malheur sur les ennemis ? Finalement, a-t-on besoin, pour prier, de textes préfabriqués : ne vaut-il pas mieux être spontané dans la prière, laisser parler notre cœur ? Un savant bénédictin, excellent connaisseur du monachisme ancien, le P. Adalbert de Vogüe, a écrit récemment un petit article au titre provocateur : « Psalmodier n'est pas prier »<sup>1</sup>.

## Pourquoi prier avec les psaumes ?

*D'abord, parce que les psaumes sont riches d'authenticité humaine*

Il m'est arrivé, un jour, de me trouver au chevet d'un de mes confrères qui agonisait. Il était apparemment inconscient. J'avais emmené un livre de prières et je voulais dire l'une d'entre elles. Mais toutes les prières que je trouvais me semblaient artificielles en cette circonstance. Puis, je me suis souvenu que le Frère qui gisait devant moi, un ancien ouvrier d'usine, aimait beaucoup les psaumes : il les avait recopiés plusieurs fois et en avait lu de

\* Abbaye de Clervaux, Luxembourg.

nombreux commentaires. Alors, je lus tout haut le psaume 70 :<sup>2</sup>  
« En toi, Seigneur, j'ai mon refuge : / garde-moi d'être humilié pour  
toujours. <...> / Seigneur mon Dieu, tu es mon espérance, / mon  
appui dès ma jeunesse. / Toi, mon soutien dès avant ma naissance,  
/ tu m'as choisi dès le sein de ma mère ; / tu seras ma louange  
toujours. <...> Aux jours de la vieillesse et des cheveux blancs,  
/ ne m'abandonne pas, ô mon Dieu ; / toi qui as fait de grandes  
choses : / Dieu, qui donc est comme toi ? / Toi qui m'as fait voir  
tant de maux et de détresses (Le Fr. Hugues avait été prisonnier  
pendant la guerre), / tu me feras vivre à nouveau, à nouveau  
tu me tireras des abîmes de la terre, / tu m'élèveras et me grandiras,  
/ tu reviendras me consoler. »

Ce qui me touche donc d'abord dans les psaumes, c'est leur authenticité humaine : telle est la première raison pour laquelle je les aime. Beaucoup d'entre eux correspondent à des situations existentielles réelles. Or, dans la vie humaine, c'est la souffrance que souvent l'on rencontre. Il en va de même dans les psaumes. On y entend un malade qui gémit (Ps 6), un homme gravement menacé par ses ennemis (Ps 68, 139), un autre trahi par son ami (Ps 54), un autre encore scandalisé par la prospérité des méchants (Ps 36), un homme qui se sent abandonné de Dieu (Ps 21), un vieillard accablé par les ans (Ps 70), etc. Tout cela sonne vrai. Ce ne sont pas des considérations faussement pieuses, fades, artificielles, mais des cris, des gémissements ; c'est l'homme qui appelle la vengeance divine sur ceux qui, injustement, lui font du mal. Mais cela même n'est-il pas très humain ?

*Ils appartiennent à la Bible, qui  
contient la Parole inspirée par Dieu*

La Bible n'est pas un livre, mais une bibliothèque contenant des livres de caractère très différent : des livres d'histoire, des livres de contes, des recueils de prophéties, de proverbes, des lettres, un poème d'amour, etc. Tous ces livres contiennent des prières, mais il n'y a, dans la Bible - Nouveau Testament compris - qu'un seul recueil de prières : le psautier. Si nous voulons que notre prière soit marquée par la Bible, le psautier est donc le

passage obligé. Il n'existe aucun autre recueil de prières qui possède le privilège d'être parole de Dieu. Pas même le Missel. Quand nous prions avec les psaumes, nous faisons passer par nos lèvres la parole même de Dieu, nous lui redisons les mots qu'il nous a dits. Comme le déclare saint Basile, évêque de Césarée de Cappadoce (IV<sup>e</sup> siècle). « Les hymnes sont des formules humaines, tandis que les psaumes sont les chants de l'Esprit » (lettre 207).

*Le Psautier a été employé comme prière par quelqu'un  
qui est au centre de notre foi chrétienne,  
à savoir par le Christ lui-même*

Comme tout bon Juif, il a étudié les psaumes, il les a entendus à la Synagogue, il les a récités. On peut même dire que c'est probablement avec des mots du psautier qu'il a été initié à la prière. Ainsi donc le Fils de Dieu, devenu homme, a appris à s'adresser à son Père en lui disant les mots du psautier. D'ailleurs, il s'en imprègne tellement que ce sont des paroles de psaumes qui montent à ses lèvres au moment le plus crucial de son existence, sur la croix justement. D'après l'évangile de Matthieu, au moment de mourir, « vers trois heures, il cria d'une voix forte : 'Eli, Eli, lama sabactani?', ce qui veut dire : ' Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ' » (Mt 27,46). Cri de désespoir ? Non, car c'est une citation du psaume 21, qui est une prophétie saisissante de la Passion, mais dont la deuxième partie chante la délivrance de la mort. De même, dans l'évangile de Luc, c'est un texte de psaume que Jésus prononce à l'heure suprême : « Alors Jésus poussa un grand cri : ' Père, entre tes mains je remets mon esprit '. Et après avoir dit cela, il expira » (Lc 23,46). Il s'agit du verset 6 du psaume 30, sauf le mot « Père ».

Mais Jésus a fait plus que dire ou citer les psaumes. Il les a accomplis. Par sa vie, par ses souffrances, par sa mort, par sa confiance inaltérable en Dieu, il donne aux psaumes qui parlent de ces thèmes une réalisation nouvelle, toujours plus riche que ce que laissait entendre leur sens littéral. Ses premiers témoins, dont le témoignage est cristallisé dans les évangiles et les autres

du Nouveau Testament, l'ont compris. Ils ne pouvaient s'empêcher de penser à Jésus en croix quand ils relisaient des textes comme ceux-ci : « C'est pour toi que j'endure l'insulte, / que la honte me couvre le visage : / je suis un étranger pour mes frères, / un inconnu pour les fils de ma mère. / L'amour de ta maison m'a perdu ; / on t'insulte, et l'insulte retombe sur moi » (Ps 68, 8-10). Et : « Toi, tu le sais, on m'insulte : / L'insulte m'a broyé le coeur, / le mal est incurable ; / j'espérais un secours, mais en vain, / des consolateurs, je n'en ai pas trouvé. <...> / Quand j'avais soif, ils m'ont donné du vinaigre » (*Ibid.*, 20-22). Certes, la suite du texte, qui se répand en imprécations, vient rappeler que celui-ci fait encore partie de l'Ancien Testament, mais n'en va-t-il pas de même pour la plupart des prophéties que l'on trouve dans les écrits des prophètes, où l'on trouve pêle mêle des éléments qui s'appliquent au Christ et d'autres qui sont dépassés par ce même Christ, dont un des derniers mots fut : « Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23,34). Redits par quelqu'un dont le dernier mot est le pardon total, les mots du psautier, quelle que soit leur violence, acquièrent désormais un surplus de sens, en quoi consiste précisément leur accomplissement.

Le Christ n'accomplit pas seulement les cris de souffrance, si fréquents dans le psautier, mais aussi l'exultation de l'homme qui a été exaucé par Dieu. Il accomplit le psaume 15 : « Je garde le Seigneur devant moi sans relâche ; / il est à ma droite, je suis inébranlable. / Mon coeur exulte, mon âme est en fête, / ma chair elle-même repose en confiance : / tu ne peux m'abandonner à la mort / ni laisser ton ami voir la corruption. / Tu m'apprends le chemin de la vie : / devant ta face, débordement de joie ! / À ta droite, éternité de délices ! » (Ps 15,8-10). Après la résurrection du Christ, comment ne pas y voir une prophétie de son passage dans la vie même de Dieu, à la droite du Père ? Cette interprétation est d'ailleurs attestée dans le discours de l'Apôtre Pierre le jour de la Pentecôte : Cet homme, « Dieu l'a ressuscité en mettant fin aux douleurs de la mort, car il n'était pas possible qu'elle le retienne en son pouvoir. En effet, c'est de lui que parle le psaume de David ». Et Pierre cite le psaume 15 (Ac 2,24-28).

Signalons que, quand les anciens auteurs chrétiens parlent du prophète de manière absolue, il ne s'agit pas d'un des quatre grands prophètes (ni l'un des douze petits !), mais du psalmiste, de David en qui ont voyait, globalement, l'auteur des psaumes.

Jésus lui-même argumente un jour à partir d'un psaume pour faire entendre qu'il est bien plus qu'un simple descendant de David. Reprenant l'attribution traditionnelle à David, Jésus déclare : « Comment les scribes peuvent-ils dire que le Messie est le fils de David ? David lui-même a dit sous l'inspiration de l'Esprit Saint : 'Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Siège à ma droite jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis sous tes pieds!' David lui-même le nomme Seigneur. D'où vient-il qu'il est également son fils ? Et, ajoute l'évangéliste, la foule, qui était nombreuse, l'écoutait avec plaisir » (Mc 12,35-37, et par.). Avec plaisir, car Jésus a retourné contre ses adversaires le genre d'argument dont ils étaient coutumiers. Son argumentation ne nous oblige pas à croire que David est, effectivement, l'auteur du psaume 109, mais que ce psaume, comme tout psaume, est réellement inspiré par l'Esprit Saint. Or ceci, c'est donc l'évangile lui-même - les trois Synoptiques - qui l'affirme. Ceci devrait pour le moins nous rendre prudents face à des affirmations massives qui prétendent que les psaumes sont anti-évangéliques. Le rapport des psaumes à l'évangile est autrement plus complexe.

*Les chrétiens de tous les temps, en tout cas les  
meilleurs d'entre eux, ont toujours utilisé  
les psaumes dans leur prière*

Je ne citerai ici que des laïcs. Du Moyen Âge, d'abord. Quand saint Louis, roi de France, tomba aux mains des Sarrasins, il regretta « moult fort » d'être privé de son psautier. Un Dominicain qui partageait sa prison, tenta de le persuader que les Pater et les Ave pouvaient remplacer les psaumes. Mais le roi ne se laissa pas convaincre. Il fut tout heureux de retrouver plus tard son psautier<sup>3</sup>. À la Renaissance, « Saint Thomas More (XVI<sup>e</sup> s.), <chancelier d'Angleterre,> avait rassemblé un certain nombre de psaumes choisis dont il faisait un fréquent usage. Chaque jour,

il joignait à ses prières du matin et du soir la récitation des psaumes de la pénitence, des psaumes graduels et du psaume 118 »<sup>4</sup>. Si l'on remonte dans l'Antiquité, on peut citer saint Ambroise, cet ancien préfet de police devenu évêque de Milan : « Un homme sensé aurait honte de terminer sa journée sans la récitation de quelque psaume »<sup>5</sup> ! À cette époque, « le peuple chrétien trouve ces poèmes si beaux qu'il les chante partout, dans les maisons, aux carrefours, et sur les routes <sup>6</sup> <...>. Sidoine Apollinaire, dans une de ses poésies, décrit les mariniers et les passagers chantant des psaumes en suivant le cours d'un fleuve, image de la vie (*Inscrip. in eccl. lugdun.*). Les enfants, qui font la moue devant une leçon à apprendre, se réjouissent quand il s'agit d'étudier un psaume et ne cessent plus de le chanter »<sup>7</sup>. Le psautier fut longtemps l'abécédaire. Paula, une des femmes pieuses de l'aristocratie romaine qui s'étaient fixées à Bethléem, en particulier pour y bénéficier de la direction spirituelle de saint Jérôme, écrit à Marcella qu'à Bethléem « il n'y a que le chant des psaumes qui rompe le silence ; le laboureur guidant sa charrue chante Alléluia ; le moissonneur tempère le poids du jour par le chant des psaumes ; le vigneron, en taillant la vigne, a toujours à la bouche quelque passage de David »<sup>8</sup>.

À l'époque contemporaine, il y a, par exemple, le cas de l'un des pères de l'Europe, l'italien Alcide De Gasperi. Emprisonné injustement par Mussolini en 1927, il écrit le 12 mai à sa femme et lui donne son emploi du temps en prison. Il déclare notamment : « Enfin, quand il commence à faire sombre, je traduis les Psaumes de David dont la lecture me réjouit et même me transporte. J'ai souvent murmuré dans les moments difficiles, comme en un chant secret de l'âme, le psaume 141, où il est dit que, réfugié dans une grotte, David se croyait définitivement perdu. Lis-le aussi dans la traduction que tu trouveras à la maison »<sup>9</sup>. Puisque De Gasperi recommandait à sa femme ce psaume 141 (He 142), citons-le in extenso, d'autant plus qu'il est assez court : « À pleine voix, je crie vers le Seigneur ! / À pleine voix, je supplie le Seigneur ! / Je répands devant lui ma plainte, devant lui, je dis ma détresse. / Lorsque le souffle me manque, / toi, tu sais mon chemin. / Sur le sentier où j'avance, / un piège m'est tendu. / Regarde à mes

côtés, et vois : / personne qui me connaisse ! / Pour moi, il n'est plus de refuge : / personne qui pense à moi ! / J'ai crié vers toi, Seigneur ! / J'ai dit : 'Tu es mon abri, / ma part, sur la terre des vivants.' / Sois attentif à mes appels : / je suis réduit à rien ; / délivre-moi de ceux qui me poursuivent : / ils sont plus forts que moi. / Tire-moi de la prison où je suis, / que je rende grâce à ton nom. / Autour de moi, les justes feront cercle / pour le bien que tu m'as fait.»

Quelque temps plus tard, un jugement inique est rendu qui condamne De Gasperi à quatre ans de prison et à 20.000 lire d'amende, alors qu'il croyait être libéré. Le lendemain du jugement, il écrit à sa femme : « Ce matin-là, j'étais sorti de ma cellule avec la certitude de l'acquittement. <...> Déjà, depuis deux jours, je ne lisais plus que les Psaumes de la montée au Temple, les chants de la joie et de la reconnaissance. Et même, ce matin-là, c'est allègrement que j'ai tendu les mains aux menottes. M'avancant, lié, dans la longue file de vingt-quatre prisonniers, je récitais à part moi : 'Ramène, Seigneur, ton captif comme torrent au désert. Celui qui sème dans les larmes moissonnera dans l'allégresse. Ils allaient, pleurant, répandant leur semence en même temps que leurs larmes. Mais ils reviendront, exultant, portant leurs gerbes', car tel est le psaume <le psaume 125> qui commémore la fin de la captivité de Babylone »<sup>10</sup>. Hélas, pour De Gasperi, ce n'était donc pas encore la délivrance : il faudra attendre l'intervention de l'évêque de Trente interpellant Mussolini en pleine cérémonie publique. Mais, malgré cela, De Gasperi garde confiance, comme l'avaient fait les psalmistes avant lui, et surtout le psalmiste suprême, Jésus.

*La liturgie chrétienne fait  
grand usage des psaumes*

Qu'il s'agisse de la liturgie romaine ou qu'il s'agisse des liturgies orientales, les psaumes occupent une place de choix. Dans la liturgie romaine actuelle de la messe, un extrait de psaume est prévu en écho à la première lecture biblique, et la Présentation générale du Missel Romain qualifie le psaume d'élément essentiel

de la liturgie de la Parole. Malheureusement, en pratique, il est souvent omis, peut-être parce qu'il n'existe pas encore beaucoup de psalmistes capables de le cantiller correctement, ou parce que le texte paraît trop éloigné de la mentalité des fidèles. Mais est-ce vraiment le cas ?<sup>11</sup>

Voyons, par exemple, le psaume responsorial de la messe du 1<sup>er</sup> dimanche du Carême : il est utilisé dans l'évangile du jour, bien qu'il y soit cité par le diable, qui semble connaître les psaumes également ! C'est un psaume de confiance en Dieu, récité souvent à l'office de Complies, avant le repos de la nuit.

Car l'eucharistie n'est pas la seule forme de liturgie chrétienne. À côté d'elle, il y a — ou il devrait y avoir — la liturgie des Heures, la prière de l'office, qui n'est nullement réservé aux clercs ou aux moines, mais qui est en réalité le bien commun de l'ensemble du peuple chrétien. On en trouve un indice dans les quatre caractéristiques de la première communauté chrétienne décrite par les Actes des Apôtres et à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières » (Ac 2,42) : rompre le pain, c'est célébrer l'eucharistie ; participer aux prières, ce n'est pas dire le chapelet, mais dire en petit groupe ou en famille, ou, à défaut, tout seul, les prières reçues de la tradition juive, et donc, les psaumes, auxquelles s'ajoutent les prières proprement chrétiennes. Il y a des indices qui font penser que les premiers chrétiens, à la suite des Juifs pieux, disaient de telles prières le matin et le soir, peut-être au milieu du jour, c'est-à-dire aux heures des sacrifices dans le Temple de Jérusalem. C'est l'embryon de l'office des Heures, que redécouvrent aujourd'hui un certain nombre de laïcs, même s'il ne s'agit pas pour eux de copier les longs offices monastiques.

Pourquoi donc dire des psaumes dans la liturgie des Heures ? Parce que, dans la prière des psaumes dite par un groupe de chrétiens, il y a une présence particulière du Christ. Le Concile Vatican II déclare : « Le Christ est toujours là auprès de son Église, surtout dans les actions liturgiques. Il est là présent dans le sacrifice de la messe, et dans la personne du ministre <...> et, au plus haut point, sous les espèces eucharistiques. Il est là présent par

sa vertu dans les sacrements, au point que lorsque quelqu'un baptise, c'est le Christ lui-même qui baptise. Il est là présent dans sa parole, car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les Saintes Écritures. Enfin il est là présent lorsque l'Église prie et chante les psaumes, lui qui a promis : 'Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, je suis là, au milieu d'eux' (Mt 18,20) » (*Const. sur la sainte liturgie*, n° 7). Il y a donc une réelle présence du Christ lorsque quelques chrétiens se rassemblent pour célébrer l'office et chanter les psaumes<sup>12</sup>. Nous avons évoqué quelques raisons qui militent en faveur de l'usage des psaumes par les chrétiens. Il faut voir maintenant comment les utiliser.

### **Comment prier avec les psaumes ?**

J'évoquerai trois manières :

1. L'utilisation de versets isolés comme « oraisons jaculatoires », comme cris de prières.
2. La méditation de certains psaumes.
3. La psalmodie de l'ensemble du psautier.

#### *Prier avec des versets psalmiques*

L'exemple le plus célèbre dans la tradition chrétienne est celui du verset qui ouvre l'office : « Dieu, viens à mon aide. Seigneur, à notre secours » (Ps 69,2). Cassien, ce moine marseillais qui, au V<sup>e</sup> siècle, est allé interviewer les Pères du désert, déclare qu'en disant souvent ce verset on peut arriver à la contemplation. C'est « une prière (oratio) à dire continuellement », déclare-t-il (*Conf.* 10,10,14 et 15), « sa répétition mène à une connaissance intime des psaumes qui permet de les 'prononcer comme une prière personnelle, avec une profonde componction du cœur' (*Conf.*, 10,11,4), en attendant de parvenir à la prière de feu, qui surpasse toute autre »<sup>13</sup>. Voici donc, avant la lettre, comme une sorte de « prière à Jésus », pratiquée par les moines orientaux plus récents, selon le rythme de la respiration : « Jésus, Fils de David, prends pitié de moi, pécheur ». Il y a un rythme respiratoire également

dans la prière des psaumes, car les versets psalmiques sont le plus souvent binaires, un verset étant composé de deux stiques ; on reprend souffle à la fin du premier stique à la « médiane » (à la fin du deuxième, si le verset comporte trois stiques).

On peut évidemment choisir d'autres versets que le célèbre « Dieu, viens à mon aide ». En voici quelques-uns, trouvés en feuilletant les premières pages du psautier : « Pitié, Seigneur je dépéris ! Seigneur, guéris-moi ! » (Ps 6,3). « Pourquoi, Seigneur, es-tu si loin ? Pourquoi te cacher aux jours d'angoisse ! » (Ps 9b,1). « Tu es mon Dieu ! je n'ai pas d'autre bonheur que toi » (Ps 15,2). « Je t'appelle, toi, le Dieu qui répond » : écoute-moi, entends ce que je dis » (Ps 16,6). « Garde-moi, Seigneur, comme la prune de l'oeil ; à l'ombre de tes ailes, cache-moi » (Ps 16,8, verset qui fut longtemps utilisé à l'office de Complies). « Je t'aime, Seigneur, ma force ; Seigneur, mon roc, ma forteresse » (Ps 17,2). « Toi, Seigneur, ne sois pas loin : ô ma force, viens vite à mon aide » (Ps 21,20). « Vers toi, Seigneur, j'élève mon âme, vers toi, mon Dieu » (Ps 24,1). Il est à remarquer que nous avons ici la définition classique de la prière : d'après la définition de saint Nil, la prière est l'élévation de l'âme — de tout l'être humain — vers Dieu). « Rappelle-toi, Seigneur, ta tendresse, ton amour qui est de toujours » (Ps 24,6). Pour pratiquer ce genre de prière, il faut faire un petit effort de mémoire : retenir par cœur au moins un verset. C'est peu, à côté de l'effort fait par les anciens moines qui connaissaient tout le psautier par cœur.

Un « truc » pour mémoriser des versets psalmiques peut être emprunté à la tradition liturgique : celle-ci ne chante habituellement pas un psaume « tout seul », mais elle l'encadre par une *antienne*, sorte de petit refrain ayant une mélodie plus riche que la psalmodie et introduisant au mode musical de celle-ci. Pour ceux qui ont une certaine oreille musicale en tout cas, il sera facile de retenir certaines antiennes et d'en nourrir la prière. Je ne citerai ici que quelques antiennes de la liturgie française, bien connues (parfois trop, parce que mal exécutées) : « Ô Seigneur, notre Dieu, qu'il est grand ton nom, par tout l'univers ! » (Ps 8,2). « Les pauvres mangeront : ils seront rassasiés ; ils loueront le Seigneur, ceux

qui le cherchent » (Ps 21,27). « Le Seigneur est mon berger, rien ne saurait me manquer » (Ps 22). « Pitié, Seigneur, car nous avons péché » (Ps 50). « Je mets mon espoir dans le Seigneur, je suis sûr de sa parole » (Ps 129). « Rendez grâce au Seigneur, car il est bon, car éternel est son amour » (Ps 135). Dans cette répétition d'un même refrain, il ne faut pas voir une rengaine, mais un approfondissement de la parole de Dieu qui, peu à peu, imprime en nous sa marque.

### *Méditer certains psaumes*

Ici encore, nous faisons un choix. Nous extrayons du psautier les psaumes qui nous parlent le plus, ou même seulement une partie de psaume. C'est parfaitement légitime. D'ailleurs, la liturgie elle-même emploie, par rapport à l'ensemble de la Bible, le procédé de « l'extrait », en terme technique : la péricope. La liturgie romaine ne lit pas toute la Bible, ni à la messe, ni à l'office, mais elle en proclame seulement des extraits. À la messe, par exemple, on ne lit qu'un cinquième de l'Ancien Testament. La liturgie choisit ce qui lui paraît le plus important dans l'histoire du salut, ce qui prépare l'évangile. Ainsi, la liturgie de chaque messe ne propose-t-elle qu'un choix de versets de psaumes, rarement un psaume entier, et certains psaumes n'y apparaissent jamais.

Ce que fait la liturgie, nous pouvons le faire aussi quand nous voulons prier un psaume personnellement ou en groupe. Nous en choisissons un, qui nous paraît adapté à notre état d'âme, aux circonstances dans lesquelles nous sommes, éventuellement au thème de la réflexion que nous avons menée. « Dans la prière purement privée, <...> on est libre de choisir un psaume accordé à ses sentiments » (PGLH n 108). Par exemple si nous voulons méditer sur la prière, nous pouvons choisir le psaume 24 ; sur le désir de Dieu, le psaume 62 (sauf les deux dernières strophes !) ; sur la nostalgie de Dieu, le psaume 41 ; sur la miséricorde et la tendresse paternelle de Dieu, le psaume 102 ; sur la beauté de la création, les psaumes 8, 18 A, 103, 148 ; sur la beauté de la parole de Dieu, les psaumes 18 B, et, si nous avons du temps, le psaume 118, le plus long du psautier avec ses 176 versets,

répartis en 22 sections correspondant aux lettres de l'alphabet hébreu, sorte de merveilleux chapelet qui chante le bonheur de garder la parole vivifiante de Dieu.

Cette méditation d'un psaume doit suivre les étapes de la méditation de la parole de Dieu. Je les rappelle<sup>14</sup>. Prier, ce n'est pas d'abord parler à Dieu, mais se mettre à son écoute. Or pour écouter quelqu'un, il faut d'abord consentir à se taire, à faire silence. Telle est l'étape préalable. Faire le silence autour de soi : le calme (ou, pour ceux qui aiment cela, une musique douce !); un environnement favorisant le recueillement (s'il est vrai que l'on peut prier partout, avec un verset de psaume, par exemple, même dans un autobus, il est difficile de méditer quand le cadre est totalement contraire); choisir un moment favorable (pas après un match de football, par exemple); prendre aussi une bonne posture physique (ne pas s'agenouiller sur certaines chaises d'église qui paraissent avoir été inventées pour torturer les gens et leurs jambes !). Toutes ces conditions visent à établir le calme extérieur. Mais il faut aussi établir le silence intérieur, ce qui est souvent bien plus difficile : cela suppose un exercice habituel de la pureté du coeur, pour échapper peu à peu aux passions qui nous troublent (colère, rancune, luxure, recherche avide de l'argent, ambition déplacée, etc.). Sinon l'exercice du recueillement intérieur est très difficile : ces passions viennent occuper aussitôt l'espace vide que nous avons créé en faisant silence.

Supposons que nous soyons arrivés à un certain recueillement (il ne faut pas se décourager, car ce recueillement ne sera jamais parfait), nous pouvons alors entamer la première étape de la prière proprement dite. Cette première étape est très humble : c'est la lecture du psaume choisi. Lecture lente, où l'on savoure, où l'on s'arrête quand un mot frappe, quand une expression nous plaît. Puis, vient la deuxième étape (qui peut avoir lieu déjà à l'intérieur de la première, car, dans la réalité, il n'y a pas de distinction stricte entre les étapes) : on fait comme les vaches qui mangent deux fois la même chose, on rumine, on relit le texte qui nous a frappé, on s'en imprègne. Cette deuxième étape est ce que les anciens appelaient la méditation : celle-ci n'est pas un discours

en trois points que l'on adresse à Dieu (qui n'a rien à faire de nos discours !), mais une lente imprégnation de notre cœur par la parole de Dieu qui vient le façonner, le conformer un peu plus à ce que Dieu aime. Ce n'est qu'ensuite que vient la troisième étape : on répond à cette parole de Dieu, non pas pour lui apprendre quelque chose (il sait tout), mais pour lui dire que nous l'aimons, que nous avons confiance en lui, que nous cherchons à rejoindre sa volonté, pour lui demander pardon de nos faiblesses, de l'écart qui existe entre le texte que nous lisons et la vie réelle que nous menons, pour le supplier, aussi, de nous aider à surmonter l'épreuve dans laquelle nous sommes, tout en restant ouvert, comme le Christ à Gethsémani, à une manière paradoxale d'être exaucé. Cette troisième étape est l'oraison. Pour la formuler, si nous sommes secs, nous pouvons nous inspirer des « oraisons psalmiques ». Celles-ci, qui étaient pratiquées dans l'Antiquité, ont été redécouvertes en notre siècle. Certaines d'entre elles ont été traduites en français par le P. Patrick Verbraeken de Maredsous<sup>15</sup>. Les meilleures oraisons psalmiques que je connaisse sont celles qui figurent à la fin de chaque psaume dans le Psautier liturgique oecuménique<sup>16</sup>. Elles offrent des exemples remarquables de prière — chrétienne — des psaumes, ce qui est justement ce que nous cherchons à faire. (Parfois même, ces oraisons donnent le son de cloche évangélique, après un psaume d'imprécation, par ex. Ps 136).

La quatrième étape ne peut pas être programmée ; c'est ce qu'on appelle contemplation. L'oraison se métamorphose alors en joie profonde, en attention exclusive à Dieu. On se sent touché par lui, par quelque chose de plus fort que nous. Il faut le reconnaître, cela n'arrive pas fréquemment, mais il faut dire aussi que ce n'est nullement réservé aux grands mystiques. Tous ceux qui, par leur baptême, ont reçu l'Esprit du Christ ont en eux une source d'où peut jaillir la contemplation amoureuse de Dieu et de son Fils bien-aimé.

#### *La psalmodie de l'ensemble du psautier*

C'est maintenant que les choses se compliquent. Car dans

les deux autres manières évoquées jusqu'ici, nous avons fait un choix : nous en avons pris et nous en avons laissé. Nous avons omis ce qui ne paraissait pas adapté à notre sensibilité, à nos goûts, voire à l'évangile du pardon. Or maintenant nous voici confrontés à la totalité du psautier, avec ce qui nous plaît, mais aussi avec ce qui nous heurte. Ici se pose de manière particulièrement aiguë la question : Est-il possible à un chrétien de faire siens tous ces textes, en particulier les textes qui se réfèrent à des événements lointains du peuple d'Israël, sans intérêt apparent pour nous, et surtout les textes, assez fréquents, qui s'en prennent, souvent violemment, aux ennemis ? Un chrétien, homme du Nouveau Testament, peut-il vraiment assimiler dans sa prière tous ces textes vétéro-testamentaires ?

a) Ma première réponse sera de dire que cela doit être possible en principe puisque la liturgie, non pas celle de la messe, mais la liturgie des Heures, fait psalmodier l'ensemble du psautier<sup>17</sup>. L'Église du Christ, dont la liturgie est la voix, se reconnaît donc dans le psautier qu'elle récite à longueur d'années depuis des siècles. Certes, les interminables psalmodies ont parfois représenté davantage une mesure du temps passé à l'église qu'un dialogue vivant avec Dieu. Par exemple, chez les rudes moines irlandais du VI<sup>e</sup> siècle, le psautier pouvait être la mesure du temps passé dans l'eau froide, par pénitence ! Ou bien, dans le roman de Rabelais *La vie de Gargantua* (chap. 41), le Frère Jean des Entommeurs propose d'utiliser la psalmodie comme soporifique infailible ! Notons qu'à l'inverse, la Règle de saint Benoît prévoit une psalmodie moins longue que la plupart des autres règles monastiques : le psautier en une semaine (en fait, avec les répétitions, cela fait environ 250 psaumes par semaine, et le Moyen Âge se chargera de doubler ou de tripler la dose, en ajoutant des offices votifs). Jusqu'à la réforme du pape Pie X, l'office romain comportait plus de psaumes que l'office bénédictin : par exemple, un prêtre devait alors dire 22 psaumes aux matines du dimanche. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le principe de la récitation du psautier dans l'office n'a jamais été remis en question, et qu'il est appliqué non seulement dans la liturgie romaine, mais dans toutes les liturgies orientales. Ceci ne supprime sans doute pas

les difficultés personnelles que nous pouvons avoir pour nous approprier certains psaumes, mais doit au moins nous déconseiller un rejet massif.

b) Quel est le rapport de la psalmodie avec la prière, avec l'oraison proprement dite ? Cette question intéresse surtout ceux qui pratiquent effectivement la psalmodie, en célébrant, en communauté ou individuellement, la liturgie des Heures.

Je ne suivrai pas ici la position paradoxale du P. de Vogüé dans l'article cité plus haut. Il a, à mon avis, une conception trop étroite de la prière, qu'il identifie avec la méditation. Or, bien évidemment, on ne peut méditer au sens strict que si on s'arrête de psalmodier. C'est ce que faisaient les moines de l'Antiquité qui s'arrêtaient après chaque psaume pour faire une pause priante. Mais ça ne signifie pas que la psalmodie elle-même ne soit pas déjà une prière.

Certes, la psalmodie courante est relativement rapide, parfois trop. On ne peut pas s'arrêter à une phrase qui touche ni la méditer (c'est la part de vérité de l'article du P. de Vogüé). Le risque est alors celui d'un verbalisme creux.

Il faut pour que la psalmodie courante soit une vraie prière, y avoir une attitude générale d'attention à Dieu. D'ailleurs, la plupart des psaumes s'adressent à Dieu comme à quelqu'un qui est vivant. Les psalmistes sont, comme on l'a dit, les « tutoyeurs de Dieu ». Même les psaumes qui parlent de Dieu à la troisième personne (psaumes sapientiaux et psaumes historiques) doivent, de toute façon, être dits devant Dieu (PGLH n 105). Réciter les psaumes nous place donc dans une attitude de dialogue avec Dieu. Dans cette attitude, on ne se fixe pas sur chaque mot qui passe mais on se laisse emporter par le rythme, comme dans le chapelet, ou comme le nageur qui, flottant sur la mer, se laisse porter par les vagues. Et la psalmodie, par son rythme même de récitation, est comme une mer dans laquelle on se plonge pour y être bercé au rythme de la parole de Dieu.

À propos de la psalmodie, saint Benoît énonce un principe essentiel : « Dans la psalmodie, faisons en sorte que notre esprit concorde avec notre voix » (*Règle*, chap. 19). C'est une invitation pressante à éviter la récitation mécanique et à habiter consciemment le texte que nos lèvres prononcent. Mais on peut, me semble-t-il, élargir le sens de cette phrase et la comprendre comme suit : Si vous voulez prier, commencez par dire des psaumes, par les prononcer de vos lèvres ; puis, amenez votre esprit à se mettre au diapason de ces paroles, coulez votre esprit dans ces prières, et ainsi, au fur et à mesure que sera réalisée l'harmonie entre les mots et votre cœur, vous parviendrez à l'état de vraie prière. Un enfant commence par dire des mots avant d'en comprendre le sens ; peu à peu, ces mots vont devenir des signes intelligibles et vont façonner son esprit. Il en va de même pour la prière. Nous ne savons prier comme il faut : c'est l'Esprit de Dieu qui doit venir en nous pour faire jaillir la prière. Or le psautier est inspiré par l'Esprit de Dieu. S'approprier ces textes, c'est donc dire des mots inspirés, c'est redire à Dieu les mots qu'il aime entendre.

Dans cette concordance entre l'esprit et la voix, il y a toute une pédagogie de la prière : ce n'est pas la voix qui doit concorder avec l'esprit — ce qui serait du bon cartésianisme — mais l'esprit qui doit concorder avec la voix, la parole est première, ce qui correspond à ce qui se passe dans l'éducation d'un enfant. Le langage préexiste à la parole d'un individu en particulier, et c'est l'appropriation du langage par l'individu qui va développer sa pensée. De même, le langage de la prière préexiste dans la Bible ; à moi de me l'approprier, en le redisant et en l'assimilant peu à peu. Quand je l'aurai vraiment assimilé, alors je saurai prier, mais il y faudra sans doute toute ma vie.

On comprend dès lors la remarque du P. Bouyer : « Les manuels composés par les anciens maîtres de la vie ascétique se rencontrent tous sur ce point : l'intime adhésion du moine à la prière des psaumes et son éducation dans les voies de l'oraison ne font qu'un »<sup>18</sup>.

c) Mais la question rebondit : Est-il possible, et même souhaitable, de faire concorder son esprit de la même manière

avec tous les passages des psaumes, y compris ceux qui appellent la vengeance sur les ennemis ?

Je remarquerai d'abord que les passages « durs » des psaumes, qu'on est obligé de dire dans la psalmodie de l'office, peuvent être comparés aux plats qui vous sont présentés dans une communauté : on n'a pas le choix, mais on y trouve quand même son bien, quoique parfois il y ait des choses qui vous restent dans la gorge ! Mais il est exact que l'on n'y trouve pas le même plaisir et qu'on n'en reprend pas volontiers.

On peut distinguer trois manières de s'approprier les psaumes, selon trois degrés de difficulté croissante<sup>19</sup> :

■ Il y a les psaumes que l'on peut faire siens directement : les hymnes, qui chantent les louanges de Créateur (8, 18 A, 103, 148, etc.) ou du Dieu Sauveur (33, 84, 102, 135), ou de l'un et l'autre à la fois (32, 99, 146, 147). Il en va de même pour les psaumes de supplication qui peuvent exprimer notre détresse, physique ou morale, et si nous ne connaissons pas actuellement de lourde épreuve, il nous est toujours possible d'intercéder au nom de ceux qui souffrent. Inversement, même si notre cœur est en peine, il reste possible de dire les psaumes de louange car il y a toujours des motifs de rendre grâce à Dieu en tout temps, ne serait-ce que pour le salut apporté par le Christ. En outre, si nous psalmodions dans la liturgie, nous le faisons non seulement en notre nom personnel, mais au nom de toute l'Église, corps du Christ : en solidarité avec tous nos frères, nous pouvons être « joyeux avec ceux qui sont joyeux, pleurant avec ceux qui pleurent » (*PGLH* n 108, cf. Rm 12,1).

■ Il y a des psaumes que nous ne pouvons dire en vérité qu'en les portant jusqu'à leur sens plénier (cf. *PGLH*, n 109). Ainsi en va-t-il pour les psaumes royaux, qui exaltent le roi terrestre, oint ou messie de Dieu (2, 17, 19, 20, 44, 71, 88, 100, 109, 131, 143), et pour les psaumes du Règne (92, 95 à 98) qui proclament que Dieu est roi. Ces psaumes ont en effet une dimension prophétique qui appelle une réalisation. Les uns trouvent leur accomplissement dans le Christ, roi-messie ; les psaumes du

Règne, dans le Royaume que Jésus est venu inaugurer. C'est à Jésus Christ que l'on songe en les disant. Le même processus s'applique aux psaumes de la Loi, qui trouvent leur accomplissement dans l'Évangile, loi nouvelle, ou bien aux cantiques de Sion, appliqués à l'Église, peuple de l'Alliance nouvelle, en qui se réalisent les promesses faites à Israël et à Jérusalem. Mais cet accomplissement n'est pas encore total : il n'aura lieu qu'au dernier jour. Dans l'entre-deux, la prière de ces psaumes garde son actualité : comme dans le Notre Père, nous prions Dieu pour que son règne vienne.

■ Il y a enfin dans les psaumes des doctrines propres à l'Ancien Testament désormais dépassées par le Nouveau. « Les psaumes ne font qu'esquisser la plénitude des temps qui est apparue dans le Christ Seigneur et dans laquelle la prière de l'Église puise sa force. Il n'est donc pas étonnant si, tous les chrétiens étant d'accord pour estimer hautement les psaumes, telle ou telle difficulté surgit parfois lorsqu'on essaie de s'appropriier ces poèmes vénérables pour en faire des prières vraiment agréables à Dieu » (PGLH n 101). Il faut, par exemple, corriger la doctrine sur le sort des défunts après la mort qui n'est plus le lugubre shéol où les morts ne louent pas le Seigneur (113 B, v. 17), mais est, pour les justes, la maison du Père où Jésus nous introduit et où nous chanterons à jamais ses merveilles. La souffrance humaine, elle aussi, a changé de sens : elle a cessé d'être absurde depuis que le Fils de Dieu l'a partagée.

Les malédictions et imprécations, assez fréquentes dans les psaumes, doivent, elles aussi, être réajustées. Certes, le combat contre les forces des ténèbres reste d'actualité. Mais, s'il faut haïr le mal qui est à l'oeuvre, on ne peut haïr le méchant, puisque l'Évangile nous demande d'aimer les ennemis. Les passages très durs, voire choquants, que l'on rencontre dans certains psaumes expriment un souci de justice (généralement le talion) sous une forme que l'Évangile a dépassée par son appel au pardon, mais qui correspond à une étape de l'évolution du croyant luttant contre le mal (le talion est un progrès par rapport à la suite indéfinie des vengeances). Tenant compte de la difficulté causée par ces

passages, la Liturgie des Heures (office romain) omet trois psaumes (Ps 57, 82, 108) et supprime des passages d'autres psaumes : « Trois psaumes : 57, 82, et 108, où dominent les imprécations, sont omis dans le cycle du psautier. De même, on passe certains versets dans différents psaumes, comme c'est indiqué en tête de chacun d'eux. Ces omissions ont pour but d'éviter une difficulté psychologique, bien que les psaumes d'imprécations eux-mêmes se rencontrent dans la piété du Nouveau Testament, par exemple Ap 6,10 (20), et ne visent nullement à suggérer aux chrétiens de maudire qui que ce soit » (PGLH n 131).

Il faut cependant ajouter que la prière des psaumes doit finalement déboucher sur le Notre Père, prière chrétienne par excellence. C'est ce que fait d'ailleurs la liturgie qui place le Notre Père à la fin des offices. Celui-ci reprend des éléments psalmiques (même s'il est inspiré du shémoné esré, les 18 bénédictions c'est le style psalmique). Et il pousse ses éléments psalmiques jusqu'à leur accomplissement. Dieu y est appelé « Notre Père » (ce qui est rare dans les psaumes : cf. cependant Ps 88,27 ; 67,6 ; 102,13) ; le Règne est celui du Christ ; il subordonne le pardon de Dieu au pardon des offenses, au lieu de clamer l'appel à la vengeance mais il fait tout de même écho à tous les cris du psalmiste qui lutte et proteste contre la souffrance : « Délivre-nous du mal » < ou du Mauvais >.

Moyennant ces quelques règles d'interprétation, il devient possible à un disciple du Christ de prier en vérité au rythme des psaumes, en savourant toujours plus leur richesse spirituelle en même temps que leur profonde humanité. Svetlana Staline, la propre fille du dictateur tristement célèbre en a fait l'expérience. Élevée dans l'athéisme le plus total, elle était proche du suicide. Un jour, elle rencontra un ami, Andrei Siniavsky, qui lui parla des psaumes. Voici comment elle relate sa découverte : « Je cherchais des paroles qui me fassent mieux comprendre ce que je ressentais. Je les trouvais enfin dans les Psaumes de David. David chante, le coeur grand ouvert, le coeur battant à se rompre. Il s'étourdit presque de la vie, et, dans la vie, il voit Dieu ; il demande à Dieu de lui venir en aide lorsque, parfois, il sent qu'il flanche ; il raconte

alors cette faiblesse, cherche en quoi il s'est trompé, se fait reproche de ses erreurs, puis se dit qu'il n'est pas grand-chose, juste un atome de l'univers, mais justement : un atome quand même, et voilà qu'il remercie Dieu de tout ce monde autour de lui, et de cette lumière dans son âme.

Jamais je n'ai vu de paroles qui agissent si sûrement que celles de ces Psaumes. Leur poésie brûlante nettoie, redonne courage, permet d'y voir clair en soi, de voir en quoi l'on s'est trompé, et de repartir. Les Psaumes sont une grande flambée d'amour et de vérité »<sup>21</sup>.

#### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Cf. *Ecclesia orans*, 6, 1989, 1, pp. 7-32.
2. On emploie ici la numérotation des psaumes telle qu'elle figure dans la Bible grecque, dans la Vulgate et dans la liturgie de langue française. On cite les psaumes dans la traduction officielle de la liturgie : *Le Psautier. Version oecuménique, texte liturgique*, Paris, Cerf, 1977.
3. G. Chopiney, *Les psaumes ces inconnus*, (Travailler à bien penser n 43), Paris, Éd.. du Cèdre, 1955, p. 18.
4. *Ibid.*
5. *Hexaemeron*, V,12,36, cité par Chopiney, *op. cit.*, p. 10.
6. Théodoret, *Praef. in ps.*
7. Chopiney, *op. cit.*, p. 11.
8. *PL* 22, 491, cité par Chopiney, *ibid.*, note 10.
9. Cité dans E. Arnoux De Pirey, *De Gasperi, le père italien de l'Europe*, Paris, Téqui, 1991, p. 121.
10. *Op. cit.*, p. 127.
11. Signalons M. Gilbert S.J., *Les louanges du Seigneur. Commentaire pastoral et spirituel des Psaumes du Dimanche et des Fêtes*, Paris, Desclée, 1991.
12. On trouvera la doctrine officielle de l'Église sur *Les psaumes et leur relation avec la prière chrétienne* dans la *Présentation Générale de la Liturgie des Heures* (en abrégé : PGLH) n 100 à 109.

13. A. De Vogué. « Psalmodier n'est pas prier », dans *Ecclesia orans*, 6, 1989, n 1, p. 27.
14. J'ai donné une présentation plus détaillée des étapes de la prière dans le *Livre de la prière*, Paris, Brepols, 1987, pp. 11-20.
15. *Oraisons sur les cent cinquante psaumes*, (Lex orandi n 42), Paris, Cerf, 1967.
16. Cité à la note 2.
17. L'ouvrage fondamental sur la liturgie des Heures est celui de R. Taft, *La liturgie des Heures en Orient et en Occident. Origine et sens de l'Office divin*, (Mysteria n 2), Paris, Brepols, 1991.
18. L. Bouyer, *Le mystère pascal*, (Lex orandi n 4), Paris, Cerf, 1945, p. 38.
19. J'emprunte ce qui suit à une introduction aux psaumes que j'ai rédigée pour : *Nouveau Testament et Psaumes, Traduction liturgique de la Bible*, Texte officiel intégral, Édition annotée par l'Abbaye de Clervaux, Paris. Brepols, à paraître en 1993.
20. Ap 6,9b-10 : « Les âmes de ceux qui furent égorgés pour la Parole de Dieu et le témoignage qu'ils avaient rendu... crièrent d'une voix puissante : ' Jusques à quand, Maître saint et vrai, tarderas-tu à faire justice, à tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre ? ' »
21. Cité par J. Loew, *Vous serez mes disciples*, Paris, Fayard-Mame, 1978, p. 15.

## Supérieure et économe générales, membres du conseil général ? \*

Laurent Boisvert, o.f.m.\*\*

Ces pages veulent clarifier, dans la mesure du possible, la relation de la supérieure et de l'économe générales avec le conseil général. Les principales difficultés de cette double relation portent sur les points suivants : la supérieure générale est-elle membre du conseil général ? Et peut-elle voter avec le conseil ? Pour ce qui est de l'économe : est-il préférable qu'elle soit en même temps conseillère ? Et si de fait elle ne l'est pas, est-il souhaitable qu'elle soit présente et participe aux réunions du conseil ? Les réflexions qui suivent ne se fondent ni sur l'Écriture ni sur la théologie, mais un peu sur le droit et davantage sur l'expérience. Aux personnes directement ou indirectement concernées d'en mesurer la valeur. Et parmi elles sont incluses les supérieures et économnes provinciales, régionales et même locales, à qui s'applique aussi le contenu de ces pages.

### Supérieure générale

En prenant au hasard vingt Constitutions générales de femmes et d'hommes, approuvées par la Congrégation pour les IVC et les SVA, je constate que six Constitutions (quatre de femmes, deux d'hommes) incluent la supérieure générale dans leur définition du conseil, alors que quatorze Constitutions (douze de femmes,

\* *La présente réflexion s'adresse aux supérieures et économnes générales, de même qu'aux supérieurs et économnes généraux. Afin d'éviter les répétitions fastidieuses et la graphie désagréable (supérieur-e-s généraux-ales), et compte tenu que j'ai utilisé seize Constitutions féminines contre quatre masculines, je n'emploierai que le féminin.*

\*\* 5750, boul. Rosemont, Montréal, QC H1T 2H2.

deux d'hommes) ne l'incluent pas. Par ailleurs, toutes gardent le silence sur la possibilité pour la supérieure générale de voter avec son conseil. Cette situation s'explique, du moins en partie, par le fait que plusieurs Constitutions ne distinguent pas clairement, au niveau du généralat, l'autorité collégiale et l'autorité personnelle.

Il existe un seul cas, dans le Code actuel, où la supérieure générale et son conseil doivent décider collégalement. Il concerne le renvoi d'un membre de l'institut. Voici le texte : « Le modérateur suprême avec son conseil qui, pour la validité, doit compter un minimum de quatre membres, procédant collégalement... » (CIC 699, 1). Le modérateur suprême demeure distinct de son conseil, mais il décide en collégialité avec lui. Ensemble ils forment une entité qui a un pouvoir collégial de décision. Tous les membres de ce collègue sont égaux et leur décision majoritaire doit être respectée.

Si le Code actuel exige une décision collégiale uniquement dans ce cas, les instituts religieux sont libres par ailleurs de déterminer d'autres situations où un tel pouvoir collégial sera exercé. Les Ordres et, en particulier, les instituts de vie contemplative prévoient dans leurs Constitutions plusieurs cas où une décision collégiale est exigée de la supérieure et de son conseil. Je ne m'attarderai pas à les énumérer ici.

Lorsque la supérieure générale et son conseil forment une entité collégiale ayant pouvoir de décision, il est alors évident que la supérieure est partie intégrante de cette entité, sans pour autant devenir conseillère. Il est clair également qu'elle a le droit de vote puisqu'elle est membre à part entière de l'entité, non comme conseillère, mais comme supérieure générale.

En dehors des cas expressément prévus où la décision doit être collégiale, la supérieure générale possède une autorité personnelle de gouvernement et prend les décisions finales, même si leur validité dépend, dans les cas prescrits par le droit universel et propre, du vote consultatif ou délibératif du conseil. Ce que traduit bien une Règle de vie : « Les conseillères générales apportent leur aide et leur collaboration à la supérieure générale

pour l'animation et le gouvernement de l'institut au plan de la recherche et de la décision par leur vote délibératif ou consultatif. »<sup>1</sup> Il est clair qu'il ne s'agit pas ici d'un vote collégial de décision, mais d'un consentement ou d'un avis à donner en vue de la décision personnelle de la supérieure générale. Celle-ci est nettement distinguée du conseil, comme l'indique la formulation du canon 627,1 : « Selon les constitutions, les Supérieurs auront leur propre conseil, auquel ils devront recourir dans l'exercice de leur charge. » Cette distinction est aussi nette dans le texte d'une Règle de vie : « La supérieure générale avec un vote délibératif de son conseil prend les décisions suivantes... »

Puisque, dans la plupart des cas, la décision revient à la supérieure générale, c'est donc à elle et non au conseil qu'il faut adresser les documents, demandes, comptes-rendus, etc., qui relèvent de son champ d'autorité. De plus, c'est à la supérieure générale, non au conseil, de signer les documents exprimant les décisions de l'autorité générale. Il existe en ce domaine une certaine confusion qu'on gagnerait à dissiper.

Pour ce qui est du droit de la supérieure générale de participer au vote du conseil, certains canonistes, se basant sur l'interprétation officielle du canon 127 #1<sup>2</sup>, le lui refusent. D'autres par contre, s'appuyant sur le canon 627, le lui accordent. Il s'ensuit que, en vertu du canon 14, l'interprétation officielle du canon 127 #1 n'oblige pas les instituts religieux. Ceux-ci peuvent donc s'en tenir à leurs propres Constitutions ou à leur manière traditionnelle de fonctionner. En pratique, certains considèrent la supérieure générale comme faisant partie du conseil général, avec droit de vote ; d'autres ne l'incluent pas comme membre du conseil et ne lui reconnaissent pas le droit de participer au vote.

Je n'ai ni la compétence ni la prétention de trancher la controverse. Mais, à partir de l'expérience, j'aimerais présenter sur ce point quelques questions et réflexions. Comment expliquer que les Constitutions, qui situent la supérieure générale à l'intérieur du conseil, ne la nomment jamais « conseillère », ne la rangent jamais parmi les conseillères ? Comment se fait-il, en outre, que ces mêmes Constitutions lui reconnaissent un pouvoir de

gouvernement qui n'est pas attribué aux conseillères ? De plus, même dans le cas d'une entité ayant pouvoir collégial, n'affirment-on pas que cette entité est constituée par la supérieure générale et son conseil, distinguant ainsi supérieure et conseil ?

Le seul fait que la supérieure générale préside le conseil ne suffit pas à en faire une conseillère, puisque c'est comme supérieure générale qu'elle est présidente du conseil. Et puisque les conseillères ont pour rôle de l'aider dans son service d'animation et de gouvernement, leur fonction se distingue nettement de celle de l'autorité. En supposant, par pure hypothèse, que la supérieure générale exerce cette double fonction, aux exigences différentes, ne serait-il pas normal alors qu'il y ait une double désignation ? Or, à ma connaissance, dans aucune Constitution, une personne est élue supérieure générale et désignée ensuite comme conseillère.

Puisque la supérieure générale n'est pas conseillère, pourquoi la mentionner dans la définition du conseil ? Et pourquoi agirait-elle comme conseillère en exprimant son consentement ou donnant son avis ? Participer au vote délibératif ou consultatif du conseil, n'est-ce pas pour la supérieure générale se conseiller ou se déconseiller, s'approuver ou se désapprouver ? S'il est normal et important que la supérieure demande à d'autres, en l'occurrence aux conseillères, un avis ou un consentement pour l'aider à prendre de bonnes décisions, il paraît étrange par contre que, en la situant à l'intérieur du conseil et en la faisant participer au vote, elle s'approuve ou se désapprouve elle-même.

Je trouve beaucoup plus nette la position de certaines Constitutions qui, précisant la composition et le rôle du conseil général, font la distinction suivante : le conseil formant avec la supérieure générale un collège ayant pouvoir de décision, et le conseil considéré et agissant comme conseil de la supérieure générale. Dans le premier cas, la supérieure générale est membre de l'entité collégiale et participe au vote ; dans le second, elle n'est pas membre du conseil et n'a pas droit de vote. Un membre de la commission pontificale pour l'interprétation du Code, qui tient à l'anonymat, m'a affirmé que telle est bien l'orientation que veut

imprimer cette commission; mais elle rencontre certaines résistances.

Le problème éventuel de la parité des voix au sein du conseil ne peut être considéré comme une raison sérieuse et déterminante pour permettre à la supérieure générale de voter avec les conseillères. Ce problème de parité est d'ailleurs facile à résoudre; il suffit d'inscrire dans les Constitutions un nombre impair de conseillères, comme l'ont d'ailleurs fait plusieurs instituts religieux.

En somme, je crois qu'un institut a tout à gagner, tant aux plans de la logique que de la clarté, à distinguer conseil général et supérieure générale, et à réserver aux conseillères le vote consultatif ou délibératif. Cette position a en outre l'avantage d'être permanente, d'éviter l'instabilité et l'incertitude provoquées par l'opinion personnelle des supérieures: l'une peut choisir de voter avec les conseillères pour la durée de son mandat, l'autre de s'en abstenir. Si rien n'est prévu dans les Constitutions, un tel choix leur revient.

### **Économe générale**

En examinant de nouveau les vingt Constitutions générales déjà mentionnées, je constate qu'un seul institut lie la fonction d'économe et celle de conseillère au point de toujours les attribuer à une seule personne; que sept les séparent et exigent qu'elles soient assumées par deux personnes; que douze laissent la possibilité de les attribuer à une seule personne ou à des personnes différentes. D'où la double question: est-il préférable que l'économe soit en même temps conseillère? Et si elle ne l'est pas, est-il souhaitable qu'elle soit présente et participe à toutes ou, du moins, à certaines réunions du conseil?

Les résultats d'une enquête, à laquelle ont pris part trente congrégations et qui furent communiqués lors d'une rencontre des économes générales du Québec, indiquent qu'au moment de l'étude huit économes étaient conseillères et vingt-deux ne l'étaient pas. Toutefois, lors de cette même rencontre, quarante-deux économes générales ont signé la recommandation suivante: « que

la trésorière générale soit conseillère ; que, si le droit propre ne lui permet pas de l'être, elle soit présente aux réunions du conseil ; que, dans l'un ou l'autre cas, elle participe à part entière à toutes les étapes de la prise de décision ». <sup>3</sup> Le désir de ces économistes diverge donc largement de la pratique majoritaire de leurs instituts.

Une chose du moins est claire au point de départ : être économiste et être conseillère constituent deux fonctions distinctes. Ce qui explique que, dans le plus grand nombre de Constitutions, on prévoit une double désignation : le chapitre général élit la conseillère, alors que l'économiste est nommée par la supérieure générale en conseil. Cette situation est-elle idéale ? Vaudrait-il mieux lier la fonction d'économiste et celle de conseillère au point qu'elles soient toujours attribuées à une seule personne ? D'après la recommandation citée plus haut, les économistes répondent par l'affirmative, la majorité des Constitutions par la négative.

Il se peut que la recommandation des économistes générales se fonde sur un sentiment réel de frustration si, en pratique, les supérieures méconnaissent l'importance de leur rôle dans l'institut et ne leur accorde pas la responsabilité qui normalement leur revient. Mais les principales raisons, alléguées dans le document de travail, sont tout autres : besoin d'une forte appartenance communautaire pour bien remplir sa tâche et pour s'impliquer davantage au niveau des ministères communautaires et apostoliques ; importance de l'information qu'elles peuvent apporter au conseil, étant donné leur formation et leur connaissance en administration ; importance de l'information qu'elles peuvent recevoir du conseil et qui peut les aider à modifier leurs approches dans l'administration des biens ; désir de participer, comme membre à part entière de l'entité décisionnelle, au processus de planification, de coordination et d'évaluation. <sup>4</sup>

Il faut reconnaître que le sentiment d'appartenance joue un rôle important dans l'accomplissement d'une fonction. Mais il n'est dit nulle part que le fait d'être membre du conseil général accentue nécessairement ce sentiment. Celui-ci en effet, se développe à partir d'expériences positives et s'affaiblit à partir d'expériences négatives. L'économiste peut donc développer un fort sentiment

d'appartenance à l'équipe générale, sans être conseillère, si elle s'y sent reconnue et appréciée, écoutée et respectée, traitée comme un sujet libre et responsable. Par contre, elle peut ne pas éprouver un tel sentiment si la supérieure générale la consulte peu, l'isole de l'équipe générale — habituellement différente du conseil général — et réduit son rôle à celui d'une exécutante. L'économiste a alors, et avec raison, l'impression d'être laissée pour compte.

Concernant l'information à donner et à recevoir, il ne fait aucun doute qu'elle peut aider à la fois le conseil général et l'économiste elle-même. Mais est-il nécessaire d'être dans le conseil pour communiquer cette information et la recevoir ? Dans le cas où l'économiste générale n'est pas conseillère, n'est-il pas de pratique courante que la supérieure générale l'invite aux réunions du conseil pour qu'elle la fasse bénéficier de sa compétence concernant les affaires temporelles ? Et lorsque des décisions sont prises dans le domaine économique, n'est-ce pas à l'économiste d'abord que la supérieure les communique, si elle les juge utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa fonction ?

Le désir d'être membre à part entière de l'entité décisionnelle, si légitime soit-il, ne constitue pas une raison déterminante pour que l'économiste soit conseillère. Sauf exceptions, le conseil général n'est pas une entité décisionnelle, mais un groupe de personnes aidant l'autorité à prendre de bonnes décisions ou à l'empêcher d'en prendre de mauvaises. Et l'économiste générale peut très bien y contribuer, surtout dans la ligne de sa compétence, en étant invitée à certaines réunions du conseil.

Il n'y a pas de doute, le service d'économiste et celui de conseillère sont des fonctions importantes. Mais je ne vois pas comment l'importance de la première peut entraîner un lien obligatoire avec la deuxième. Par contre, lier les deux fonctions risque d'exclure une personne d'un service, parce qu'elle est jugée moins apte à un autre ; ce qui peut constituer une perte importante pour l'institut. La personne, pouvant remplir valablement la fonction d'économiste n'est pas forcément capable d'assumer celle de conseillère, et vice-versa. Dans ce cas, la priorité va-t-elle au choix

de deux personnes compétentes ou au cumul de deux fonctions ? On peut sans doute attribuer les deux fonctions à la même religieuse, si le droit particulier l'autorise et si les instances décisionnelles (chapitre et supérieure) la jugent apte à les assumer valablement. Ce qu'il faut alors considérer en tout premier lieu, c'est moins le désir de la personne — malgré l'importance de cet élément — que son aptitude à bien remplir simultanément ce double service.

Lier les deux fonctions entraîne une autre conséquence sérieuse. Le mandat de la conseillère étant, disons par hypothèse, de cinq ans, renouvelable une fois, l'économe doit abandonner sa fonction si on lui refuse un deuxième terme de conseillère, ou encore si elle a terminé ses deux mandats. Or je ne vois vraiment pas pourquoi une équipe générale et un institut se priveraient du service compétent d'une économe parce que le chapitre remplace un membre du conseil. Refuser le cumul obligatoire des deux fonctions, n'est-ce pas se donner une possibilité de choix dont on se prévaut pour le bien de l'institut ? Je ne perçois aucun avantage à fermer cette ouverture.

En supposant maintenant que l'économe n'est pas conseillère, serait-il préférable qu'elle assiste aux réunions du conseil ? Les quarante-deux économistes générales, qui ont signé le document cité plus haut, recommandent la présence de l'économe à toutes les réunions du conseil. Par contre, la plupart des Constitutions limitent sa présence aux réunions qui traitent d'affaires temporelles, au jugement de la supérieure générale.

Si l'économe n'est pas conseillère, je ne vois pas ce qui pourrait fonder sa présence permanente aux réunions du conseil. Il me paraît exagéré d'affirmer, pour justifier cette présence, que toutes les questions examinées au conseil général ont des incidences monétaires, que « rares sont les affaires qui n'aboutissent pas à des réalités économiques. »<sup>5</sup> Et même dans le cas où les questions à l'ordre du jour du conseil ont des répercussions monétaires, elles ne nécessitent pas toujours la présence d'une spécialiste en finance. Il revient alors à la supérieure générale de décider de l'utilité ou de la nécessité de sa présence, puisqu'il

lui appartient de convoquer les membres du conseil et d'y inviter une personne-ressource.

Une autre raison milite contre la présence permanente de l'économe aux réunions du conseil : la perte de temps. On sait que la supérieure générale et son conseil consacrent régulièrement de longues heures, et même des jours entiers, à traiter des questions diverses et des situations « personnelles » compliquées. Quand ces items n'ont pas d'incidences monétaires spéciales, l'économe a tout avantage à réserver son temps et ses énergies à l'accomplissement de sa tâche, aujourd'hui très exigeante. Voilà pourquoi je suis d'accord avec la position énoncée par la majorité des Constitutions, à savoir que l'économe participe aux réunions du conseil qui traitent d'affaires temporelles, sur invitation de la supérieure générale.

Enfin, lorsque l'économe est présente à la réunion du conseil, est-il souhaitable que sa participation soit totale ? Quarante-deux économes générales du Québec désirent qu'on lui accorde une participation entière, c'est-à-dire le droit de parole et le droit de vote. Sauf une Constitution qui donne à l'économe un vote consultatif, les autres ou bien ne disent mot, ou bien affirment explicitement qu'elle n'a pas droit de vote.

Il est une raison qui m'incite à refuser à l'économe, comme à la secrétaire d'ailleurs, le droit de participer au vote consultatif ou délibératif, c'est le fait qu'elle n'est pas conseillère. Quand le droit universel conditionne la validité des décisions de la supérieure générale à l'obligation de prendre l'avis ou d'obtenir le consentement du conseil (CIC 627), il est clair que cette obligation ne concerne normalement que les membres du conseil proprement dits. Accorder à l'économe, qui n'est pas membre du conseil, le droit de vote consultatif ou délibératif revient à en faire une conseillère « déguisée ». Elle exerce alors la fonction de conseillère, partiellement du moins, sans en avoir le mandat ni le titre. Il y a là une incohérence.

Il est à souhaiter que les économes poursuivent leurs échanges et évaluent les raisons pour lesquelles elles tiennent

à une présence permanente et au droit de vote au conseil. Lorsqu'elles ont la possibilité d'exprimer leur point de vue, de dialoguer avec la supérieure générale et les conseillères, n'exercent-elles pas déjà une influence majeure sur la prise de décision ? La présence permanente et le droit de vote au conseil y ajouteraient-ils vraiment beaucoup ? Et de quelle utilité seraient-ils dans l'exercice compétent de leur fonction ?

### Conclusion

Dans le *processus pré-décisionnel*, la supérieure générale et les conseillères sont libres de choisir le mode de fonctionnement qui leur convient le mieux. Si elles utilisent la procédure collégiale, les actes alors posés ne sont pas des actes de pouvoir collégial. Par ailleurs, lors du *processus décisionnel*, ou bien le conseil général forme avec la supérieure une entité collégiale qui a pouvoir de décision, ou bien le conseil agit comme conseil de la supérieure. Dans le premier cas la supérieure est membre de l'entité collégiale et participe au vote ; dans le deuxième, elle n'est pas membre du conseil et s'abstient de voter. Quant à l'économe générale, sa fonction se distingue nettement de celle de conseillère, et on a avantage à ne pas les lier au point de les attribuer nécessairement à une seule personne. Lorsque, en fait, l'économe n'est pas conseillère, il est normal qu'elle participe à certaines réunions du conseil sur invitation de la supérieure générale, mais sans droit de vote.

J'ose espérer que ces pages favoriseront la réflexion et l'échange chez les personnes ou les groupes directement ou indirectement concernés par ces questions ; c'est dans ce but qu'elles ont été écrites.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Par discrétion, je n'identifie pas les textes des Constitutions, ni les instituts auxquels les diverses Constitutions appartiennent.
2. Jesus Torres, c.m.f., *Interpretazione autentica dei canoni riguardante la vita consacrata : commento* dans *Informationes* n. 2, 1988, pp. 277-281.
3. *Conseillère-trésorière ou trésorière : réflexions*, texte photocopie, 8 janvier 1992, p. 8.
4. *Ibid.*, pp. 6-7.
5. *Ibid.*, p. 6.

## Gestion des biens et annonce de l'évangile

M.-Abdon Santaner, o.f.m., cap.\*

Le problème du rapport entre la gestion des biens et l'annonce de l'Évangile a été présent à la vie de l'Église dès ses premiers commencements. Il est à l'origine de ce que le langage biblico-théologique appelle l'Institution des Sept (Ac 6, 1-6).

Ce problème est également présent dans les dispositions prises à l'origine des institutions religieuses par tous les fondateurs et fondatrices d'ordres et de Congrégations religieuses.

Il semble donc qu'on devrait disposer, par rapport à ce problème, d'un capital d'expérience suffisant pour n'avoir plus rien à inventer. Mais c'est là une illusion. Du point de vue socio-culturel presque rien ne sépare le fonctionnement de la société à Jérusalem au temps des Sept et celui de la société en Bretagne au temps d'Angélique. Par contre, il n'y a plus rien de commun entre ces deux sociétés et le type de société où nous vivons.

Ainsi, le problème de la gestion des biens n'a guère encore été pensé que dans le cadre de sociétés aux dimensions restreintes et toujours marquées par l'habitude de s'en remettre à des responsables prolongeant la tradition du « pater familias » de l'antiquité. Or il s'agit de gérer les biens en accord avec l'Évangile dans le cadre d'une société intégrée au destin de l'humanité entière de sorte que l'homme lui-même y est en jeu.

\* M.-Abdon Santaner, o.f.m. cap., 32, rue Boissonnade, 75014, Paris, FRANCE.

Le changement de situation exige un retournement urgent de mentalité. Les réflexions qu'on va faire en donnent successivement le fondement, les conditions, la mise en oeuvre.

## I. FONDEMENTS

### **Annnonce de l'Évangile et devenir de l'homme**

Pour fonder l'urgence d'un retournement de mentalités, on commencera par souligner le lien entre l'annonce de l'Évangile et le devenir de l'homme.

#### *La Bonne Nouvelle : une transformation à opérer*

Il ne peut y avoir ni annonce ni accueil de la Bonne Nouvelle que dans une démarche de conversion. « Convertissez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle » dit Jésus d'après St Marc (Mc 1, 15). Mais la conversion en question n'est pas affaire seulement d'idées ou de sentiments. Elle a des répercussions sur le rapport de l'homme aux biens. Quand Zachée accueille la Bonne Nouvelle du Salut en recevant Jésus dans sa maison, le signe qui atteste cet accueil est une déclaration concernant la gestion de ses biens (Lc 19, 8).

On voit les mêmes effets se produire dans la société juive où la Bonne Nouvelle est annoncée et accueillie à partir de la Pentecôte. Même idéalisées, les descriptions de Luc rendent compte d'une transformation réelle des rapports sociaux en matière de gestion des biens : « Nul ne disait sien ce qui lui appartenait ». (Ac 4, 32)

On a parfois tiré argument de ce passage des Actes pour exiger de l'Église qu'elle soit ici-bas la réalisation d'une sorte de communisme chrétien. Ce fut la tentation de tous les mouvements évangéliques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Pour réformer la société, ils prênaient le retour à la forme de la primitive Église. Ils ont généralement mal tourné. Leur erreur était de mettre en second la démarche de conversion que suppose l'accueil de l'Évangile.

### *En vue d'un devenir de l'homme*

Le but premier de l'annonce évangélique c'est donc la conversion de l'homme. Mais cette conversion a nécessairement des effets sociaux.

Les faits évoqués à travers Zachée et la première communauté chrétienne ont certainement une signification sociale, en particulier quand il y est question de la gestion des biens. Ces effets ne sont pas la mise en application d'un programme social que Jésus aurait proposé aux siens. Mais ils attestent la vérité de la transformation opérée dans le coeur de ceux qui ont accueilli l'annonce évangélique en tant que cette annonce est promesse de salut.

Car c'est bien de Salut qu'il s'agit.

L'Évangile met ceux qui l'ont accueilli à la suite de Jésus-Christ. « Viens ! Suis-moi !... » (Lc 18, 25). Dans cette marche à la suite de Jésus-Christ, l'homme reprend l'itinéraire d'où le péché l'avait détourné. Jésus entraîne l'homme vers l'accomplissement de lui-même ; un accomplissement dans lequel et par lequel l'être humain devient enfin un vrai homme, une vraie femme.

De nos jours, la recherche scientifique et la recherche philosophique et théologique tendent à se rejoindre sur la question de l'homme. Qu'est-ce qu'un vrai homme ? Qu'est-ce qu'une vraie femme ? Cette interrogation est peut-être la meilleure manière de formuler en termes modernes la question du Salut. L'annonce évangélique, par la conversion qu'elle exige de l'homme, le remet sur la trajectoire de son devenir d'homme.

### *Pour « avoir la vie »*

Nous sortons de la confrontation entre deux idéologies (libérale et collectiviste) dont chacune prétendait assurer le devenir de l'homme en instaurant le type de société le plus favorable à cet effet. À côté du prestige de ces idéologies, l'Évangile faisait pâle figure. L'effondrement de l'une (à l'Est) et les incapacités de l'autre

(à l'Ouest) redonnent à l'annonce évangélique, et sa place et sa signification.

Cette annonce vise à faire de l'homme « un vivant » : « Je suis venu pour qu'ils aient la vie ». (Jn 10, 12). La vie apportée par Jésus-Christ est la vie du Dieu vivant. Dans le Dieu vivant, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint possèdent en commun et en indivis une vie dont ils sont vivants ensemble, comme seul et unique Dieu.

« Avoir la vie ». L'horizon proposé à l'homme par Jésus-Christ n'est autre que celui des relations que vivent entre elles les personnes divines. Ces relations peuvent se résumer dans le mot « communication ». Mais il ne faut pas limiter le sens de ce mot au seul échange d'information. Il faut lui restituer le sens qu'il a dans le Nouveau Testament à travers le mot grec *Koinonia*. Ce mot signifie une communication de tout et en tout.

Ainsi l'annonce de l'Évangile réalise le meilleur service du vrai devenir de l'homme ; son effet propre est de transformer celui qui l'accueille en vrai vivant. C'est en faisant de l'homme un vrai vivant que l'accueil de l'Évangile instaure entre les hommes un nouveau mode de communication. Et ce nouveau mode de communication a des effets sociaux en matière de gestion des biens.

Nous avons ainsi posé pour notre réflexion un premier jalon fondamental. L'Évangile n'est pas un projet de société. Mais ceux qui ont accueilli l'Évangile secrètent en quelque sorte un nouveau type de société. Le devenir de l'homme tel que l'Évangile y travaille, n'est pas comparable avec n'importe quel rapport aux biens.

## **II. CONDITIONS**

### **Devenir de l'homme et gestion des biens**

*Des biens qui sont de vrais biens*

En ce qui regarde les biens (y compris l'argent) tout le témoignage des Écritures va à l'encontre de la tendance à les déprécier. Il y a d'abord à prendre en compte les textes du premier

chapitre de la Genèse avec le refrain « Et Dieu vit que cela était bon ».

Il y aurait aussi à cesser de présenter la démarche d'Abraham quittant son pays comme la démarche de quelqu'un qui renonce à la richesse. Il suffit de s'arrêter à quelques versets au sujet de chacun des patriarches pour voir que leur rapport aux biens n'avait rien de dépréciatif (Gn 13, 6 ; 26, 12-13 ; 30, 43).

Enfin, on serait mal venu de considérer les biens terrestres selon une formule classique, comme de faux biens, si l'on prend en compte tout le mouvement par lequel Dieu a conduit le peuple de l'alliance de la servitude d'Égypte aux splendeurs du règne de Salomon.

Les biens de ce monde, y compris l'or et l'argent et, pour parler en langage de ce temps, les titres bancaires sont de vrais biens.

Mais autant ces biens sont de vrais biens, autant il faut veiller à leur vraie destination qui est l'accomplissement de l'homme.

#### *En vue de l'accomplissement de l'homme*

Le premier livre des Rois, dans ses chapitres 4 et 5, nous donne un aperçu des grandeurs du règne de Salomon. On y évoque entre autres faits le bonheur d'un peuple qui jouit des biens de la terre : « Ils mangeaient, ils buvaient, ils prenaient du bon temps ». (1 R 4, 20)

Quelques siècles plus tard, l'auteur du Deutéronome place sur les lèvres de Moïse un ensemble de considérations qui sont le fruit du regard porté en arrière. Entre-temps, les biens de la terre ont été l'objet de la cupidité des rois et de leurs officiers. Pour les posséder, on n'a pas hésité à violer la loi comme dans le fameux épisode de la vigne de Naboth (1 R 21). Le texte du chapitre 8 du Deutéronome est incisif. Il donne à entendre que, reçus de Dieu, les biens de la terre peuvent conduire à oublier Dieu (Dt 8, 11-14). Et un tel oubli est présenté comme l'explication

des épreuves qui vont être le sort du peuple élu avec la déportation et l'Exil.

Dans ces épreuves où tous les biens reçus de Dieu lors de la conquête de la Terre Promise et du développement ultérieur leur sont enlevés, les fils d'Israël peuvent commencer à comprendre que la possession de ces biens n'était pas le vrai Don fait par Dieu à son peuple. Ils s'ouvrent à la prise de conscience d'un Don bien plus important : celui des relations qui font d'un homme un vrai homme grâce à la parole échangée, soit avec Dieu, soit avec d'autres hommes. C'est ainsi qu'en Israël l'homme s'est éveillé à cet accomplissement de lui-même qui consiste dans la capacité d'être fidèle à la parole échangée, fallut-il payer cette fidélité par la perte de tous les biens terrestres y compris ce bien terrestre qu'est la vie.

Le sommet de cette découverte est énoncé dans les textes où parle le Serviteur, ce personnage mystérieux par qui le dessein de Dieu s'accomplit parce que sur lui est venu reposer l'Esprit (Is 42, 2)

#### *Par la communication avec les autres*

Le trait par lequel se caractérise l'homme accompli est son ouverture au reste du monde humain. C'est un homme qui a compris qu'en présence du pauvre et de l'affamé il est « devant sa propre chair » et ne peut pas se dérober (Is 58, 7). Membre du peuple élu, il est devenu apte à vouloir le salut de toutes les nations et à reconnaître leur droit à une part de l'héritage (Ez 47, 22-28).

Cet homme qui, à la fin de l'expérience biblique prend visage en la personne de Jésus. Du petit et du pauvre, il dit : « C'est moi ! » Ceux qui croient en lui n'ont qu'un coeur et qu'une âme (Ac 4, 32). À leur sujet il dit à Saul : « Pourquoi me persécutes-tu ? » « Je suis Jésus que tu persécutes ». (Ac 9, 4-5)

À travers la personne de Jésus, vrai Serviteur sur qui l'Esprit est venu se poser, les Écritures permettent de bien comprendre

que le devenir de l'homme est indissociable d'une communication qui ne se borne pas à échanger de l'information. Cette communication concerne tout autant l'échange et le partage des biens. C'est d'elle que la communauté eucharistique se prévaut quand elle se dit « en communion » avec les saints du ciel et les saints de la terre : communicantes. Cette communication confère à ceux qui s'y prêtent l'image et ressemblance du Dieu-Vivant en qui tout est commun entre le Père, le Fils et l'Esprit.

On comprend alors que le devenir de l'homme soit tributaire du mode de gestion des biens. Plus ce mode de gestion se rapproche d'une vraie communication, plus l'homme advient dans la vérité de l'être-homme, de l'être-femme. Mais plus aussi le mode de gestion des biens ignore la communication en devenant accaparement et pure possession, plus l'homme se défait. À la limite, il n'y a plus de monde humain.

Le mot communication résume ainsi les conditions du retournement de mentalité et de situation évoquées en commençant. Il nous reste à envisager la mise en oeuvre.

### **III. MISE EN OEUVRE**

#### **Gestion des biens et annonce de l'Évangile**

De ma part, envisager cette mise en oeuvre ne pourra être qu'une démarche théorique. Mais dans cette démarche théorique il est possible de mettre en lumière comment la gestion des biens en accord avec l'annonce de l'Évangile permet de promouvoir tout l'homme en devenir. Elle doit satisfaire à la communication par la désapprobation de l'avoir, du savoir, et du pouvoir.

#### *Une gestion dont tous puissent bénéficier (avoir)*

Bien entendu, le premier indice auquel se reconnaîtra une gestion des biens en accord avec l'Évangile sera le fait d'une communication s'étendant au plus grand nombre possible. À des échelons divers, il faut que tous ceux qui sont dans le besoin et qui se trouvent à portée, puissent en bénéficier.

Cependant, une gestion des biens qui se bornerait à distribuer, n'établirait pas une vraie communication au sens où la communication est l'expression de la vie dans le Mystère de Dieu. En Dieu, la communication est réciprocité. Il n'y a pas de personnes qui ne font que donner et d'autres qui ne feraient que recevoir.

Une société où les maîtres de la richesse se prenaient un peu pour Dieu a pu considérer comme conforme à l'Évangile un système de bienfaisance qui faisait des uns les bienfaiteurs et des autres des assistés. Ce type de gestion des biens n'assurait l'accomplissement de l'homme ni chez les uns, ni chez les autres. Le mot « partenariat » a été inventé pour signifier un comportement nouveau. Ce comportement consiste à établir une vraie réciprocité. Mais l'établissement de cette réciprocité exige de celui qui a des biens et qui les partage, une désappropriation de son droit sur l'avoir dont il dispose. Il doit se convaincre que les biens qu'il donne ne sont pas ses biens mais les biens de Dieu. Une telle conviction est un Don de l'Esprit-Saint. On ne se l'adjuge pas soi-même.

*Une gestion à laquelle  
le plus grand nombre possible soit associé*

Un second indice auquel peut se reconnaître une gestion des biens conforme à l'annonce évangélique, sera l'association du plus grand nombre possible de partenaires, au débat sur l'utilisation des biens.

Bien entendu, ce propos doit être intelligemment compris. Dans l'état actuel des choses, il indique probablement un horizon à rejoindre bien plus qu'une mise en oeuvre immédiatement réalisable. Une société où les responsables avaient affaire à une masse illettrée ou, du moins, non initiée, trouvait normal que la gestion des biens soit effectuée dans le secret. Elle était souvent vécue comme un service fonctionnant selon des lois connues des seuls spécialistes et incompréhensibles au commun. Ce type de gestion n'assurait l'accomplissement de l'homme ni chez ceux qui s'entouraient de secret, ni chez ceux qui en étaient exclus. On peut par contre imaginer une gestion qui tend à devenir publique.

Elle est alors réglée par un savoir qui prend plaisir à se communiquer aux autres. La désappropriation de ce savoir dont on pourrait faire sa chose, fait partie de la gestion des biens selon l'Évangile. On ne partage pas seulement les choses qu'on gère ; on partage aussi la compétence, le savoir grâce auquel on est apte à les gérer.

Cette désappropriation du savoir, à travers une démarche de gestion à laquelle on associe le plus grand nombre possible, constitue elle aussi un Don de l'Esprit-Saint. Elle donne parfois la grande joie de constater que ceux qui ont été associés à la démarche de gestion sont eux aussi porteurs du même Esprit.

#### *Une gestion dans laquelle chacun puisse s'accomplir*

Le troisième indice auquel peut se reconnaître une gestion conforme à l'annonce évangélique, sera la participation de tous aux décisions qu'implique cette gestion.

Ici encore, c'est avec prudence que l'on ira vers une telle pratique. Mais c'est là encore un horizon vers lequel il faut tendre. Une gestion des biens conforme à l'Évangile, fait les pauvres du Christ. Ces pauvres ne sont pas pauvres parce qu'ils manquent du nécessaire. Ils sont pauvres parce qu'ils ont consenti à gérer les biens dans la dépendance. Cette gestion dans la dépendance ne consiste pas à se démettre de toute responsabilité entre les mains d'un supérieur. Elle consiste dans le fait d'exercer sa responsabilité par la communication entre tous, du pouvoir d'en disposer. Alors la gestion des biens contribue à faire progresser chacun dans son devenir d'homme, de femme à travers la mise en oeuvre de la liberté.

Dans une société où la gestion des biens était en définitive entre les mains d'un responsable unique, on aimait trouver en lui (ou en elle) un être généreux. Cet adjectif « généreux », a fini par signifier : « qui dénoue facilement les cordons de la bourse ». Originellement, cet adjectif avait un tout autre sens. Il signifiait : « de bonne race ». Tous les humains ont à être « de bonne race », c'est-à-dire vrais hommes, vraies femmes. Mais ils ne peuvent

le devenir qu'en participant au moins un peu, chacun pour sa part, à la décision sur les biens qui leur ont été confiés par Dieu. Il n'est possible de participer que par la désappropriation d'un pouvoir qu'on serait seul à exercer. Une telle désappropriation est la plus difficile à l'être humain. Mais elle lui est rendue possible par l'Esprit.

La triple référence à l'Esprit nous renvoie à la découverte que le peuple de Dieu a faite de l'Esprit-Saint dans l'épreuve de la déportation et de l'exil. Peut-être le temps que nous vivons est-il un temps de grâce où Dieu nous accule à accueillir les vraies questions : celles qui concernent le devenir de l'homme, c'est-à-dire son Salut.

### **Conclusions qui sont des questions**

L'annonce évangélique associe gestion des biens au bénéfice de l'homme et pauvreté évangélique. La première béatitude est celle des « pauvres en esprit ».

La référence à l'Esprit-Saint dit à quelle condition il y a pauvreté évangélique. Cette pauvreté n'est pas dans un état de dépouillement mais dans une dynamique de désappropriation où la gestion des biens contribue au devenir de l'homme.

Le mystère de Dieu est l'exemplaire originel de la gestion des biens au bénéfice de la Vie. De ce mystère révélé en Jésus-Christ, nous apprenons que chaque personne se désapproprie du bien qu'est la divinité au bénéfice des deux autres. L'Esprit est l'artisan de cette communication de Vie qui secrète de nouveaux rapports sociaux.

L'appel à l'intervention de l'Esprit-Saint est la première démarche à faire en vue d'une mise en oeuvre de la gestion des biens accordée à l'annonce de l'Évangile. La transformation à opérer en nos coeurs est aussi radicale que celle qui s'opère dans le mystère eucharistique. En sommes-nous assez conscients et convaincus ?

# Ton seul nom est lumière

Aline Eraly, o.c.d.\*

Dans le ciel crépusculaire du XX<sup>e</sup> siècle, de multiples lueurs bigarrées montent de l'horizon, s'entrelacent, s'éteignent et se rallument. Un irrésistible vent de liberté brise un régime inhumain et fait échec à l'athéisme : des idéologies pâlisent et s'écrasent, victimes de leur propre vide intérieur. Simultanément, sous le vocable de « Nouvel Âge », foisonnent nombre de courants spirituels, de groupes religieux et de sectes de tout acabit. La quête de cohérence s'impose dans un monde en transformation et le désir d'Absolu transcendant s'avive face au culte de « tout, tout de suite »... Dans notre société actuelle, soucieuse de pluralisme, il n'est pas facile d'y voir clair pour ceux et celles qui « veillent et prient », de nuit, sur le rempart du monde.

Soudain, voici que des jets de lumière déchirent l'obscurité du firmament. Cela me rappelle une expérience saisissante des années de guerre, alors que les phares observateurs dressaient leurs lances lumineuses dans le ciel noir du couvre-feu ; ils le balayaient sans relâche à la recherche de l'avion caché dans les ténèbres. Se balançant en tout sens, enfin, ils le capturaient de leurs rayons scrutateurs. Bientôt d'autres rayons les rejoignaient, intensifiant le faisceau de lumière désormais fixé sur l'objet de leur recherche.

De même aujourd'hui se détache, dans la nuit de notre foi, le brasier incandescent, irrésistible et vainqueur des ténèbres. C'est le foyer étincelant qui, dans l'immutabilité de son origine, s'impose aux regards, foyer toujours identique, toujours nouveau : Jésus.

\* *Monastère des Carmélites, 351, ave du Carmel, Montréal, Qc H2T 1B5.*

## Prière chrétienne

Tels sont les faits : la Congrégation romaine pour la doctrine de la Foi écrit une Lettre sur les critères d'une prière authentiquement chrétienne. De plus, trois Maîtres dans l'art d'aimer Jésus-Christ nous donnent de célébrer des « Années Centenaires ». À des siècles de distance ils nous redisent leur message de lumière et de force, toujours actuel.

La lettre « Aux Évêques de l'Église Catholique Romaine sur quelques aspects de la méditation chrétienne » est vraiment une première. Jamais l'Église n'avait précisé avec tant de clarté et d'insistance la nature propre de la prière chrétienne personnelle et communautaire. (*Osservatore Romano*, 19 déc. 1989).

Finissons-nous jamais d'apprendre à prier ? La lettre revêt un caractère de nécessité, voire d'urgence. Car d'une part se fait jour une réelle soif spirituelle et un désir impérieux d'entrer en contact avec l'infini divin. D'autre part on constate un retour au religieux d'inspiration non chrétienne. En somme, le nombre de nouveaux mouvements à vocation de prière et la tentation de syncrétisme sèment confusion et illusion. Il faut prier ! La prière de l'Église est réponse à l'attente de Dieu et au désir de l'homme. Mais quelle prière ? C'est ce qu'explicite la Lettre.

La prière chrétienne est fondamentalement rencontre interpersonnelle avec Quelqu'un qui a nom Jésus. Dialogue personnel, intime et profond, de foi et d'amour entre la personne humaine et Dieu, dans la Communion des Saints : dialogue qui inaugure un processus de conversion jusqu'à la transformation du cœur et de la vie.

La profondeur de Dieu nous est ouverte et offerte à travers la dimension humaine et terrestre de Jésus, Verbe incarné. L'ardente charité, qui coule de Dieu-Amour à travers nos cœurs dans le monde, jamais ne pourra se confondre avec un exercice mental ou une technique psycho-somatique de pacification. La prière est toujours propulsion hors de soi, participation à la vie de Dieu, communion au prochain, avec son fruit : la diffusion de

l'Amour. Trouver « le chemin », c'est se laisser conduire par l'Esprit vers le Père, dans la personne de Jésus.

### Trois maîtres

La vérité d'Évangile qui se déploie dans ce Message, est étoffée par la Sagesse séculaire de l'Église, véritable mosaïque de Traditions dont les chefs de file figurent parmi les grands saints. Précisément, nous retrouvons là ceux que nous avons célébrés ces dernières années.

En effet, trois Docteurs des voies de la sainteté reviennent parmi nous ; présence symbolique, ils nous tendent une main secourable dans notre longue marche à la suite de Jésus : Bernard de Clervaux, Ignace de Loyola, Jean de la Croix.

Saint Bernard, 900 ans après sa naissance, ne cesse d'attirer des vocations et d'inspirer les aimants de Jésus, par sa vie et par son oeuvre. Sa personnalité exceptionnellement riche et contrastée a su impressionner et influencer l'Europe de son temps, lui qui se renouvelle sans cesse dans la contemplation du visage de Jésus : Visage crucifié rayonnant la gloire de Dieu. « Maintenant, regarde comment le Christ attire tout à Lui et comment tout s'unifie en Lui ». « Ton Nom, Jésus, oui ton seul Nom est lumière ».

Saint Ignace, 450 ans après la fondation de la Compagnie de Jésus et 500 ans après sa naissance, redescend parmi ses fils et ceux qui se sentent proches de sa famille spirituelle, afin de les inciter à « s'exercer » à la connaissance toujours plus profonde et plus vivante de la personne de Jésus. C'est de Lui et de son Évangile qu'ils devront vivre, c'est Lui et son Évangile qu'ils devront annoncer pour que tous parviennent au salut.

Saint Jean de la Croix, 400 ans après sa mort, demeure le Docteur de l'Amour. Son enseignement pleinement cohérent et très actuel fait dire à Jean-Paul II « Il est le Maître de la foi qui m'a montré la lumière qui luit dans les ténèbres, pour rester sur le chemin qui conduit à Dieu, « Sans autre lumière que celle qui

brille dans mon coeur. Elle me conduit plus sûrement que la lumière à midi ».

Si les expériences ineffables de ses poèmes nous laissent pressentir « un je ne sais quoi » de la quête mystique, le langage incisif de sa doctrine nous invite sur l'étroit sentier de la foi au rendez-vous des « fêtes de l'Amour » : « Par une nuit obscure... Oh ! l'heureuse aventure ! » Et s'il nous engage à traverser « le pays sans chemin », il balise, en fait, l'unique chemin : Jésus. « Si tu Le regardes bien, tu y trouveras Tout ».

À nous, maintenant, de marcher à la lumière de Jésus et de saisir la main tendue des saints qui nous accompagnent. À nous, de nous cacher dans la foi, pour trouver Jésus dans la gloire. Une seule chose est nécessaire : L'aimer toujours plus et toujours mieux.

Alors, de notre « solitude sonore » monteront pour le monde les harmoniques de notre « concert silencieux » : Jésus, le fils bien-aimé du Père, écoutez-le, suivez-le.

## J'ai vu la mort en face

Léonce Hamelin, o.f.m.\*

J'ai vu la mort en face et elle n'avait rien de repoussant. Elle ne m'a donc pas fait peur. Elle n'avait pas de faux et, au lieu d'un squelette décharné, elle m'est apparue comme une personne bien portante, ordinaire. Je revois l'événement comme en rêve, et la mort prend le nom et le visage d'une personne aimée. Sa rencontre pourtant m'a profondément changé.

C'était le 29 octobre 1980. Je m'en souviens comme si c'était hier. L'épreuve m'est arrivée subitement, et s'est continuée comme dans un rêve. J'étais à déjeuner chez des amis quand l'appartement s'est mis à tourner. La table n'était plus à l'horizontale mais à la verticale. Pourtant, tout restait en place. Une veine s'était disloquée dans ma tête ; les amis se sont affolés. Je les entendais dans le lointain. Ils ont appelé le médecin et, quand il arriva, je l'entendis leur dire : « Il faut le conduire à l'hôpital... Il ne s'en réchappera pas... Faites venir l'ambulance... » Et l'ambulance m'a conduit à l'hôpital de Montréal. J'étais lucide, et le voyage ne me parut pas trop long. Je ne savais trop ce qui m'arrivait. J'expérimentai pendant cinq jours les lits d'attente dans les corridors, puis plus rien...

Une nuit je fis un cauchemar terrible et me mis à crier, m'a-t-on dit. Une infirmière noire voulait me faire taire, mais impossible. Ma lucidité ne me revenait que momentanément. Tous se sont montrés gentils envers moi : médecin et infirmières. Puis l'aumônier vint m'offrir l'onction des malades que je reçus en toute lucidité, entouré d'amis qui répondaient aux prières. Moi, j'avais perdu l'usage de la parole. Ensuite, on dut m'attacher sur une chaise,

\* 5750, boul. Rosemont, Montréal, Qc H1T 2H2.

car je ne pouvais pas me tenir seul. Cette période fut la plus pénible. Je criais pour me faire détacher, et je voyais mal puisque mes yeux étaient affectés.

Conduit à l'infirmerie de ma communauté religieuse, je me sentis davantage chez moi. Mais j'eus encore des moments noirs malgré l'attention des infirmiers qui venaient continuellement me voir. Je me sentais devenu un bébé qui ne peut rien par lui-même.

C'est alors que j'en suis venu à m'interroger : Pourquoi Dieu est-il si dur envers moi ? Et j'ai connu les sentiments de Job sur son tas de fumier. Est-ce à cause de mes péchés de jeunesse que Dieu m'envoie cette affliction ? J'ai pourtant été assez bon garçon : pas de drogue, pas de boisson, ou si peu. J'ai également si peu fumé. Il me semblait que Dieu était injuste envers moi. Et pas seulement Dieu. Le supérieur fit remiser au grenier mes livres qui se trouvaient à l'université. Il fit aussi débarrasser ma chambre pour l'offrir à un autre. Tant bien que mal, avec l'aide d'une religieuse, je suis parvenu à donner tout cela à Dieu. Je me souviens avoir fait ce don en pleurant toutes les larmes de mon corps. Alors que tout me semblait fini, les miens me disaient pour me consoler : « Cela aurait pu être pire ». Toute une consolation !

Puis on me suggérait d'associer mon épreuve aux souffrances de Jésus. À ce moment-là, je m'en fichais passablement. Que moi je souffre pour les autres me semblait un mauvais calcul de la part de Dieu ; il aurait pu partager ma souffrance avec les autres. C'est alors que mes yeux s'ouvrirent. Je compris que, par le supérieur, Dieu m'avait brusquement détaché des biens de la terre : ce que je n'avais pu réaliser par mon vœu de pauvreté. Je me suis également rappelé cette prière tirée d'un hymne du bréviaire : « Frappe à ma porte toi qui viens me déranger. Frappe à ma porte. Je ne sais ni le jour ni l'heure, mais je sais que c'est toi Seigneur ».

J'ai alors compris que, dans l'épreuve qui m'arrivait, le Christ me visitait et me montrait sa face, comme je l'avais tant de fois demandé en priant les Psaumes : « Seigneur, montre-moi ton visage ». Un changement profond s'est opéré. Non seulement

j'acceptais l'épreuve, parce que je ne pouvais faire autrement, mais j'y voyais une grâce et une visite du Seigneur.

De plus, je me sentais prêt à tout : aux examens du scanner et de l'électroencéphalogramme, aux exercices de la physiothérapie... Sans être guéri, je prenais du mieux. Je recommençai même à marcher, clopin clopant, avec une canne il va sans dire. Je pus reprendre non seulement la musique que j'aimais, mais aussi parfois assister à des concerts et opéras. Les voyages, par contre, m'étaient encore interdits. Je me contentais donc de revivre les anciens.

Autre point : ma prière s'est transformée. Non seulement j'avais du goût pour la prière, mais il me semblait que je priais mieux. La visite du Seigneur m'avait changé. Mes relations avec le prochain se modifiaient elles aussi. Je ne cherchais pas d'abord mon profit, mais celui de l'autre. J'étais prêt à dire à tout le monde que je les aimais. Je me voyais comme un ministre de la tendresse de Dieu.

Je ne suis pas encore guéri et je ne guérirai pas ; mais je ne me plains pas de mon état. J'en retiens surtout ceci : l'épreuve est une visite du Seigneur qui nous aime. Il nous montre son visage. Durant les douze ans de la saga particulière de ma paralysie, le Seigneur m'a purifié. Il m'a détaché d'abord des choses matérielles : de mon auto, de mon salaire... Ensuite de ma famille : ma mère et mon père sont décédés durant cette période. Je n'ai pu aller aux funérailles de mon père. De plus, mes trois frères sont morts : Jacques à l'âge de trente-huit ans à la suite d'une embolie provoquée par un accident de travail ; Charles, âgé de cinquante ans, et Léopold, âgé de soixante-huit ans, tous les deux emportés par un cancer.

J'ai été séparé de la plupart de mes amis qui, peu à peu, m'ont délaissé. Certains, pourtant, me sont restés fidèles. Ils ont été bons, très bons, pour moi, malgré mon mauvais caractère et mes impatiences. Je tiens à leur dire merci. En toute lucidité, j'ai conscience que mes forces déclinent : ma vue baisse, on me comprend peu quand je parle. Comment se présentera cette

nouvelle rencontre avec la mort que je vois venir paisiblement, avec calme et confiance? Je suis maintenant certain que je rencontrerai, non pas la mort, mais Jésus Christ. J'espère seulement que, d'ici là, je ne causerai pas trop de trouble à mon entourage.

## Livres reçus

- Vocazioni dalla Nostalgia alla profezia 1989, 266 pages.
- Fiche-dimanche 1988-1989, Ed. Fleurus.
- Bergeron, Richard et autres, *Le nouvel âge en question*, Ed. Paulines, 1992, 191 pages.
- Berthier, René, *Ignace de Loyola et ses compagnons jésuites*, Ed. Fleurus, 1988, 47 pages.
- Boeglin, Jean Georges, *Le Christ, Maître de vie spirituelle chez Jean de la Croix*, Ed. Saint-Paul, 1992, 193 pages.
- Boissinot, Georges-Albert, sv, *Un autre Vincent de Paul Jean-Léon Le Prévost (1803-1874)*, Ed. Fides, 1991, 555 pages.
- Caron, Huguette, *Me laisser transfigurer par Jésus et Marie*, Ed. Paulines, 1991, 302 pages.
- Collectif  
*L'Apocalyptique*, Travaux et Conf. du Centre Sèvres.
- Collectif  
*Mystique et pédagogie spirituelle Ignace, Thérèse, Jean de la Croix*, Ed. Médiasèvres, 1992, 94 pages.
- Collectif  
*L'expérience spirituelle lieu philosophique et théologique*, Ed. Médiasèvres, 1992, 160 pages.
- Comby, Jean, *Deux mille ans d'évangélisation Histoire de l'expansion chrétienne*, Ed. Desclée/Begédis, 1992, 327 pp.
- Couture, André, *La réincarnation : théorie, science ou croyance ?* Ed. Paulines, 1992, 375 pages.
- Davin José, P. s.j., *Que penser de... ? La délinquance*, Ed. Fidélité, 1992, 40 pages.
- Desclos, Jean, *Libérer la Morale*, Ed. Paulines, 1991, 261 pages.
- Desclos, Jean, *Une morale pour la vie*, Ed. Paulines, 1992, 156 pages.
- Du Rosaire, Julienne (Mère), *Il les aime jusqu'à la fin*, Ed. Paulines, 1991, 255 pages.
- Dumais Monique, *Les droits des femmes*, Ed. Paulines, 1992, 132 pages.
- En collaboration, *Homélaire, année B*, Ed., Paulines et M., 1991, 196 pp.
- Forte, Bruno, *Dans la mémoire du Sauveur*, Ed. Paulines, 1991, 231 pages.
- Frossard, André, *Les grands bergers d'Abraham à Karl Marx*, Ed. Desclée, 1992, 170 pages.
- Gozier, Dom André, *Prier 15 jours avec Maître Eckhart*, Ed. Nouvelle cité, 1992, 117 pages.
- Hausherr, I., s.j., *Prière de vie, vie de prières*, Ed. Desclée, 1992, 480 pages.
- Hennaux, Jean-Marie, s.j., *Le mystère de la vie consacrée Passion et enfance de Dieu*, Coll. Vie cons., 1992, 151 pages.
- Langevin-Proulx, Laure, *Isabelle, ma Soeur*, Ed. Compton, 1992, 156 pages.
- Lefebvre, Jean-Paul, *L'Église a-t-elle abandonné les croyants ?* Ed. Paulines, 1992, 219 pages.
- Lifschitz, Daniel, *Je bénirai le Seigneur en tout temps*. Ed. Droguet-Ardant, 1992, 294 pp.

## ACTIVITÉS 1993

### RETRAITES

18-24 juillet	Vivre en enfant de lumière : célébrer le quotidien	S. Thérèse Drolet, c.s.c.
25-31 juillet	Ce qui concerne Jésus de Nazareth	P. Martin Marier, p.s.s.
1 <sup>er</sup> -7 août	Unifie mon coeur (Ps 85)	P. Yvon St-Arnaud, o.m.i.
8-14 août	La Trinité au coeur de nos vies	P. François Carrière, ofm cap.
15-21 août	Apprendre à lire l'action de Dieu dans ma vie (retraite dirigée, nombre limité; insc. : 50\$)	P. Bernard Carrière, s.j.
11-17 octobre	Toi, suis-moi (Mc 2,14)	P. André Gélinas, s.j.

Ces retraites débutent à 20 h le premier soir et se terminent à 15 h le dernier jour.

**FRAIS :** **Inscription :** 25 \$ (non remboursable)  
**Pension :** 180 \$

### SESSIONS :

4-6 décembre 92	Préparation à Noël Frais : Inscription et pension : 70 \$	Mgr Paul-Emile Charbonneau
8-11 avril 93	Triduum pascal Frais : Inscription et pension : 150 \$	Mrg Paul-Emile Charbonneau

### ERMITAGE SAINTE-CROIX

21269, boul. Gouin ouest  
Pierrefonds (Québec)  
H9K 1C1

Tél. : (514) 626-6379 (S. Claire Lanthier, c.s.c., responsable)

## CENTRE DE RENOUVEAU CHRÉTIEN DES URSULINES

RETRAITES 1992-1993 — LORETTEVILLE

<b>Novembre</b>		
23-30	Réginald Tardif, c.ss.r.	L'Évangile de Jean
<b>Fév.-mars</b>		
23-02	Bernard Carrière, s.j.	« Ta Parole est une lampe sur mes pas » (Ps. 119)
28-06	Merzel Caissy, s.c.q.	Expérience de désert 1 : « Abba Père » (Rm 8,15)
<b>Mars</b>		
21-28	Alfred Ducharme, s.j.	Regard sur l'Eucharistie
<b>Avril</b>		
04-11	Lucien Coutu, c.s.c.	Montée pascale à l'école des icônes des Églises d'Orient
<b>Mai</b>		
23-30	Alfred Ducharme, s.j.	Devenir libre
<b>Juin</b>		
06-13	René Bacon, o.f.m.	Vivre et célébrer dans la reconnaissance notre communion à J.-Christ
20-26	Élise Normand, r.s.r.	* Retraite accompagnée Max. 6 pers.
<b>Juillet</b>		
02-09	L. Allard, o.s.u., Y. Côté, o.s.u. M. Gagné, o.s.u., B. Proulx, o.s.u.	* Retraite accompagnée Max. 20 pers.
11-18	Monique Gagné, o.s.u.	« En Toi, j'ai mis tout mon amour » (Mc 1,11)
12-19	Benoît Fortin, cap.	Prier et célébrer à partir des appauvris
20-27	Jacques Nourissat, ptre et Rita Gagné, o.s.u.	Une communauté pour la Nouvelle Évangélisation à la lumière de l'Évangile selon Matthieu

**Août**

01-08 Lise Perras, c.n.d. La passion pour la vie  
 19-26 Yvon Laroche, s.v. Devenir des êtres de communion

**Septembre**

18-25 André Gélinas, s.j. « Toi, suis-moi » (Mc. 2,14)

**Octobre**

17-24 Claude Mayer, o.m.i. « Où t'es-tu caché Ami ? » avec  
 Jean de la Croix

**Nov.-Déc.**

28-05 Jacques Martineau, s.j. « Préparez les voies du Seigneur »  
 (Mc. 1,3)

**Frais à acquitter** : 50 \$ à l'inscription 160 \$ à l'arrivée

\* La mise en route et la liturgie se vivent en groupe. Pour le reste, la personne chemine à son rythme, avec une accompagnatrice.

**SESSIONS****A. Les femmes dans la Bible**

16-17-18 octobre 1992 Animation : Monique Dumais, o.s.u. Inscription : avant  
 1<sup>er</sup> oct. 1992 Maximum 25 personnes

**B. La spiritualité de Marie de l'Incarnation**

30-31 oct. 1<sup>er</sup> nov. 1992 Animation : une équipe d'Ursulines  
 Insc. : avant le 15 oct. 1992 — Priorité aux membres associés

**C. Où es-tu ? Je te cherche**

Tu te demandes :

— si ta vie a encore du sens ? — si le bonheur existe ? — si Dieu s'intéresse  
 à TOI ?

— si l'amour et la paix c'est pour toi aussi ?

Alors VIENS !

6-7-8 nov. 1992 ou 12-13-14 fév. 1993

Inscription : avant le 15 oct. 1992 avant le 20 janv. 1993

Animation : Maurice Bélanger, ptre avec une équipe.

**Frais à acquitter** : 20 \$ à l'inscription 50 \$ à l'arrivée

**RETRAITE****JUILLET**

25-30 Socabi : Denis Gagnon, o.p. Héritage biblique : portrait de  
 famille  
 Organisée par le Centre de  
 Renouveau et la Société Catho-  
 lique de la Bible

**Frais** : à Socabi : 70 \$, à l'inscription 20 \$, non remboursable au Centre de  
 Renouveau : 130 \$, à l'arrivée

Les activités débutent le soir du premier jour à 20 h et se terminent avec le dîner du dernier jour. Si vous êtes obligés de prendre le souper précédant l'ouverture, veuillez avertir.

1. Nos **ACTIVITÉS** et notre **CENTRE** sont ouverts à **TOUS** pour une démarche spirituelle de groupe, de couple ou individuelle.
2. **Périodes de relâche :**  
26 août-20 septembre 1992  
15 décembre-4 janvier 1993  
7-20 mars 1993  
11-16 avril 1993  
6-18 septembre 1993  
15 décembre-7 janvier 1994
3. **Frais de séjour :**  
30 \$ / par jour  
70 \$ / fin de semaine  
175 \$ / semaine  
8 \$ repas additionnel
4. **Inscription :** La réceptionniste peut accepter votre inscription aux retraites et sessions (842-1421)

Pour tout renseignement, réservation de groupe ou de séjour individuel, veuillez vous adresser à :

Soeur Cécile Dionne, o.s.u.  
20, rue des Ursulines, C.P. 276  
Loretteville G2B 3W7  
Tél. : (418) 842-4757 ou 1421

## RETRAITES

<b>Octobre 1992</b> 26 oct.-2 nov.	« Entrer dans le regard de Jésus et le laisser aimer par nous »	P. André Leblanc, o.p. (dominicain)
<b>Janvier 1993</b> 24-31	« Tu comptes beaucoup à mes yeux, tu as du prix et je t'aime » Is. 43,4	P. Paul Morrisset, s.j.
<b>Février 1993</b> 21-28	« Pour vous, qui suis-je ? »	P. Jean Bouchard, s.j.
<b>Mai-juin 1993</b> 30-6	« La vie en plénitude selon le Christ. »	P. Jacques Martineau, s.j.
<b>Juillet 1993</b> 4-11	« Les saints de l'Ancien Testament, guides pour notre foi aujourd'hui »	P. André Leblanc, p.m.e. (prêtre Missions étrangères)
<b>Juil.-août 1993</b> 27 juil.-3 août	« Entrer dans le regard de Jésus, et le laisser aimer par nous. »	P. André Leblanc, o.p. (dominicain)
<b>Novembre 1993</b> 31 oct.-7 nov.	« Tu comptes beaucoup à mes yeux, tu as du prix et je t'aime » Is. 43,4	P. Paul Morrisset, s.j.

### FRAIS pour 1993

Inscription non remboursable pour toute retraite : 20 \$

N.B. Une inscription n'est effective que sur réception du montant de l'inscription.

Retraite (7 jours) 195 \$ (taxes en sus)

S.V.P. envoyez les renseignements suivants avec votre inscription :

Date de la retraite - Nom - Âge - Adresse - Téléphone.

Si S.S.A., Province religieuse - n° matricule.

Prendrez-vous le souper le premier soir ?

Les retraites débutent après le souper (19 h 30) et se terminent après le dîner de la dernière journée.

La MAISON peut accueillir aussi pour sessions... rassemblements... retraites privées ou en groupes organisés.

**FRAIS** : fin de semaine 65 \$ (taxes en sus) — location de salle 25 \$ par jour

**POUR RÉSERVATION OU INFORMATIONS** : Micheline Lefebvre, s.s.a.  
(514) 626-9236 ou 626-3011

### **SOEURS DE SAINTE-ANNE**

16115, boul. Gouin ouest, Ste-Geneviève (Québec) H9H 1C7

---

**RETRAITES - 1993**  
**MANOIR D'YOUVILLE, CHÂTEAUGUAY**

<b>DATES</b>	<b>PRÉDICATEURS</b>	<b>THÈME</b>
<b>MARS</b> 19-26	Bertrand Bélanger, o.p.	Notre communion est avec le Père et le Fils Jésus Christ
<b>AVRIL-MAI</b> 25-02	Louis Désilets, o.p.	Un coeur qui écoute
<b>MAI</b> 02-09	Louis Désilets, o.p.	Un coeur qui écoute
<b>MAI-JUIN</b> 30-06	Henri de Longchamp, o.p.	L'A.B.C. de la foi — Credo
<b>JUIN</b> 06-13 20-27	Henri de Longchamp, o.p. Abbé Paul Destable	L'A.B.C. de la foi — Credo Vie religieuse apostolique à la lumière des épîtres de St-Paul
<b>AOÛT</b> 20-27	Louis Désilets, o.p.	Un coeur qui écoute
<b>SEPTEMBRE</b> 19-26	Louis Désilets, o.p.	Un coeur qui écoute

## Tables de l'année 1992

### 1. Auteurs et articles

- AUDET, Léonard, c.s.v.,  
*Le prêtre diocésain et le religieux prêtre : unité et diversité de leur charisme* ..... 195
- AUGER, George J., c.s.v.,  
*Réflexions sur le discernement* ..... 186
- BARIL, Gilberte, o.p.,  
*La dimension contemplative de la vie religieuse apostolique* ..... 133
- BÉLANGER, Jacques, o.f.m. cap.,  
*Justice, paix et écologie dans la formation initiale et permanente* ..... 3
- Justice, paix et écologie dans la formation initiale et permanente (2<sup>e</sup> partie)* ..... 67
- « Reconstruire l'espérance »* ..... 204
- BOISVERT, Laurent, o.f.m.,  
*La coresponsabilité* ..... 151
- Supérieure et Économe générales, membres du Conseil général ?* ..... 280
- BOUCHER, Ghislaine, r.j.m.,  
*Marie de l'Incarnation, première femme théologienne en Amérique* ..... 78
- BRUNEAU, Hélène, s.a.s.v.,  
*La coresponsabilité en communauté religieuse* ..... 163
- COUTURIER, M.-Paule, f.m.a.,  
*Nouvelles associations de fidèles et vigilance de l'Église* ..... 20
- DELHOUGNE, Henri, o.s.b.,  
*Prier les psaumes ?* ..... 259
- DIRECTION, la,  
*50<sup>e</sup> Anniversaire de « la vie des Communautés religieuses »* ..... 131
- DUCHARME, Alfred, s.j.,  
*À propos d'un ouvrage (du P. Laurent Boisvert, o.f.m.)* ..... 116
- Discerner les routes de Dieu* ..... 223
- DUMAIS, Monique, o.s.u.,  
*Joie des visites* ..... 122
- ERALY, Aline, o.c.d.,  
*Ton seul nom est lumière* ..... 301
- GUPELLUY, Robert, ptr.,  
*La souffrance* ..... 90
- HAMELIN, Léonce, o.f.m.,  
*J'ai vu la mort en face* ..... 305
- KALILOMBE, P.A., évêque,  
*Évangélisation et justice* ..... 173
- LAFORREST, Jacques,  
*L'art de vieillir : l'autonomie* ..... 29
- LEBRUN, Lise, c.s.c.,  
*L'option préférentielle pour les pauvres* ..... 111
- LÉGASSE, Simon, o.f.m. cap.,  
*Observer l'Évangile* ..... 39
- LEWIS, Jacques, s.j.,  
*La consolation de Dieu* ..... 47
- MALONE, Janet, c.n.d.,  
*L'internationalité, à quel prix ?* ..... 236

SAINT-ARNAUD, Roger, o.f.m.,  
*Le partage d'une expérience* ..... 248

SANTANER, M.-Abdon, o.f.m. cap.,  
*Gestion des biens et annonce de l'Évangile* ..... 291

## 2. Sujets

**Adulte dans la foi** : 223 ; ce qu'il est : 223 ; ses caractéristiques : 224

**Affliction chrétienne** : 49 ; et consolation : 49

**Aimer** : c'est vivre : 105 ; c'est risquer : 105

**Animation** : et direction : 24

**Anniversaire** : 50<sup>e</sup> de « la vie des communautés religieuses » : 131

**Associations nouvelles** : et vigilance de l'Église : 20 ; et vocation de la personne fondatrice : 20 ; leur spiritualité : 21 ; et exercice de l'autorité : 22 ; et liberté des personnes : 23 ; direction et animation : 24 ; discrétion et secret : 25 ; et gestion des biens temporels : 25 ; et mission apostolique : 26 ; vigilance de l'Église : 26

**Authenticité** : dans les psaumes : 359

**Autonomie** : et vieillissement : 29 ; deux niveaux : 29 ; définitions : 31 ; causes de la perte : 33 ; et apport de la foi : 35

**Autorité** : et nouvelles associations : 22

**Bernard, S.** : Maître de prière : 303

**Biens temporels** : dans associations nouvelles : 25 ; leur gestion et annonce de l'Évangile : 291 ; et deve-

nir de l'homme : 293 ; en vue de l'accomplissement de l'homme : 295 ; par la communication avec les autres : 296 ; mise en oeuvre : 297 ; gestion des biens et annonce de l'Évangile : 297 ; gestion par le plus grand nombre : 298 ; gestion où chacun puisse s'accomplir : 299 ; et la mise en oeuvre de la liberté : 299

**Célibat religieux** : analyse du livre du P. Laurent Boisvert : « Le célibat religieux » par Alfred Ducharme, s.j. : 116 ; et mariage : 119

**Consécration** : et coresponsabilité : 164

**Consolation** : de Dieu : 47 ; divine : 48 ; et affliction chrétienne : 49 ; dans le labeur et le combat : 51 ; et constance : 54 ; et fidélité : 56 ; et confiance en Dieu : 58 ; est un prodige : 59

**Conversion** : exige relation réelle aux pauvres : 113

**Contemplation** : dans la vie religieuse apostolique : 133 ; au coeur de la mission dans l'ancienne et la nouvelle alliance : 135 ; dimension contemplative de l'Église apostolique : 143

**Coresponsabilité** : définitions : 152 ; typologie : 154 ; fondements : 156 ; conditions : 158 ; en communauté religieuse : 163 ; et consécration : 164 ; et projet du Père : 166 ; et mission : 168

**Culture** : dynamisme de toute culture : 181

**Dieu** : consolation de : 47 ; confiance en : 58 ; chercher ce qu'il veut de nous : 212 ; réhabiliter des faces cachées de Dieu : 213 ; se concentrer sur les

autres présences réelles de Dieu : 214 ; en rapport avec l'espérance : 212 ; discerner ses routes : 223 ; le rechercher par la foi : 223 ; le signe de l'Esprit, joie et paix : 225 ; et liberté : 226 ; discerner son appel : 228 ; lumière de notre monde complexe : 301

**Discernement** : Réflexions sur : 186 ; et volonté de Dieu : 188 ; et mystère pascal : 189 ; en équipe : 190 ; nécessite l'amour de Dieu : 190 ; spirituel dans la vie quotidienne : 229 ; en commun : 229 ; personnel en vue d'un choix particulier : 230 ; trois façons : 231

**Écologie** : justice et paix dans la formation initiale et permanente : 3 ; 67 ; et expérience franciscaine : 70 ; voie austère : 77

**Économie générale** : Voir **Supérieure...** : 280

**Église** : et vigilance sur les nouvelles associations : 20 ; vivre autrement en Église : 212

**Espérance** : la reconstruire : 204 ; menacée : 205 ; décision de vivre et d'engendrer : 207 ; et joie : 207 ; communion à la peine de Jésus et à son dynamisme : 208 ; consentir à de nouveaux passages : 209 ; revisiter nos objectifs et priorités : 211 ; vivre autrement en Église : 212 ; repenser notre vision de Dieu : 213 ; nettoyer sa maison : 220 ; Vision et Utopie : 221

**Esprit** : signes, joie et paix : 225

**Évangélisation** : nouvelle et Marie de l'Incarnation : 87 ; et justice : 173

**Évangile** : son annonce et la gestion des biens : 291 et 297 ; son annonce et devenir de l'homme : 292 ; Bonne Nouvelle, une transformation à opérer : 292 ; « pour avoir la vie » : 293 ; l'observer : 39 ; origine du terme : 40 ; Jésus et la bonne nouvelle : 42 ; de Paul : 43 ; « à cause de l'Évangile » : 44 ; peut-on l'observer ? : 44

**Fidélité** : et consolation : 56

**Foi** : et autonomie : 35 ; et salut : 36 ; et souffrance : 91 ; et les signes : 99 ; le rapport aux pauvres est constitutif de la foi : 111 ; adulte dans la foi : 223

**Fondatrice** : sa vocation : 20

**Formation** : initiale et permanente par rapport à justice, paix, écologie : 3 et 67 ; et urgences historiques : 12 ; et l'expérience franciscaine : 70

**François** : frères de François aujourd'hui : 72

**Homme** : Évangile et avenir de l'homme : 292 ; son devenir et la gestion des biens : 294

**Ignace, S.** : maître de prière : 303

**Inculturation** : et pratique de la justice : 179 ; et sous-culture : 182

**Internationalité** : à quel prix ? : 236 ; quatre dimensions : 237 ss ; et les membres de l'administration générale : 244

**Jean de la Croix, S.** : maître de prière : 303

**Jésus** : et l'Évangile : 42 ; justice, paix, écologie : 67 ; ses frères aujourd'hui : 72 ; et souffrance : 93 ; sa peine et son

- dynamisme en rapport avec l'espérance : 208
- Justice** : paix et écologie dans la formation initiale et permanente : 3 et 67 ; et pauvreté : 6-7 ; et « l'ère du grand repli » : 8 ; et l'expérience franciscaine : 70 ; voie austère : 77 ; et lutte du religieux : 175 ; inculturation et pratique de la justice : 179 ; la lutte pour : 183
- Liberté** : contraintes : 227 ; rapport avec la gestion des biens : 299
- Liturgie** : usage des psaumes : 259
- Maladie** : le partage d'une expérience : 248 ; vivre avec un coeur blessé : 248 ; la mort toute proche ? : 249 ; une dépendance obligatoire : 250 ; la joie d'une vie recouvrée : 251
- Mariage** : et célibat : 119
- Marie de l'Incarnation** : première femme théologienne en Amérique : 78 ; la Relation de 1654 : 79 ; doctrine : 79 ; théologie et symbole : 80 ; bible : 80 ; théologie pastorale : 81 ; théologie spirituelle : 82 ; une règle de sagesse pratique : 83 ; et l'histoire de l'Église : 84 ; une école de théologie en Nouvelle-France ? : 85 ; Docteur de l'Église ? : 86 ; nouvelle évangélisation : 87 ; et Marie de Nazareth, première théologienne de l'Église : 87
- Mission** : et coresponsabilité : 168 ; et envoi personnel et communautaire : 169 ; et solidarité : 170 ; et témoignage collectif : 170
- Mission apostolique** : et associations nouvelles : 28
- Monde** : et espérance : 215 ; nouveau rapport : 215 ; préparer l'avenir : 220
- Mort** : « J'ai vu la mort en face », texte de Léonce Hamelin, o.f.m. : 305
- Paix** : justice et écologie dans la formation initiale et permanente : 3 ; 67 ; et l'expérience franciscaine : 70 ; des choix nécessaires : 74 ; un parti pris : 75 ; et politique des petits pas : 75 ; voie austère : 77
- Parole** : dans les psaumes : 260
- Pauvres** : le rapport avec eux est constitutif de la foi : 111 ; rapport à double dimension : 112 ; ce rapport exige conversion : 113 ; la relation avec eux est une priorité : 114 ; elle en est une de solidarité : 114
- Pauvreté** : existence : 6-7 ; et libération : 19 ; option préférentielle pour les pauvres : 111
- Personnes** : leur liberté : 23
- Prêtre** : diocésain et religieux prêtre : 195 ; perspective historique : 196 ; observations historiques et théologiques sur le prêtre diocésain et le religieux prêtre : 198 ; et religieux : considérations d'ordre pastoral : 202
- Prière** : chrétienne : 302 ; trois maîtres : 303
- Psaumes** : Pourquoi prier avec : 259 ; riches d'authenticité humaine : 259 ; contiennent la Parole inspirée par Dieu : 260 ; priés par le Christ lui-même : 261 ; utilisés par les chrétiens : 263 ; dans la liturgie : 265 ; comment prier avec : 267 ; en méditer certains : 269 ; et psalmodie : 271 ; trois degrés

- d'appropriation : 275 ; de malédiction : 276
- Religieux** : et lutte pour la justice : 175 ; pont entre riches et pauvres : 176 ; prêtre et prêtre diocésain : 195 ; perspective historique : 196 ; observations historiques et théologiques sur le prêtre diocésain et le religieux prêtre : 198 ; prêtre et religieux : considérations d'ordre pastoral : 202
- Solidarité** : avec les pauvres : 114
- Souffrance** : la paix et la foi : 91 ; de Jésus : 93 ; l'assumer ou la désirer ? : 100 ; et amour : 105 ; témoignages : 108
- Spiritualité** : et nouvelles associations : 21 ; et Marie de l'Incarnation : 82
- Supérieure et Économe générales** : Membres du Conseil général ? : 280
- Théologie** : spirituelle et Marie de l'Incarnation : 82
- Urgences** : historiques : 12 ; et signes des temps : 12 ; germes de vie : 15 ; forces de mort : 15 ; impact sur la formation : 16
- Vie religieuse** : (apostolique) : sa dimension contemplative : 133 ; un éclairage et une interpellation : 146 ; vécue autrement : 219 ; fierté et prétention : 219 ; et espérance : 219
- Viellir** : l'autonomie : 29
- Visites** : leur joie : 122
- Vivre** : c'est aimer : 105 ; c'est risquer : 105

---

## Exemplaires disponibles

Si vous désirez poursuivre individuellement ou en groupe votre réflexion sur les thèmes du présent numéro ou des numéros antérieurs, vous pouvez vous procurer un ou plusieurs exemplaires de la revue à l'adresse et aux prix suivants :

5750, boulevard Rosemont, Montréal  
Tél. : 259-6911

2,75 \$ l'exemplaire  
2,25 \$ pour 10 exemplaires et plus

Frais de poste en plus

---

## Partage fraternel

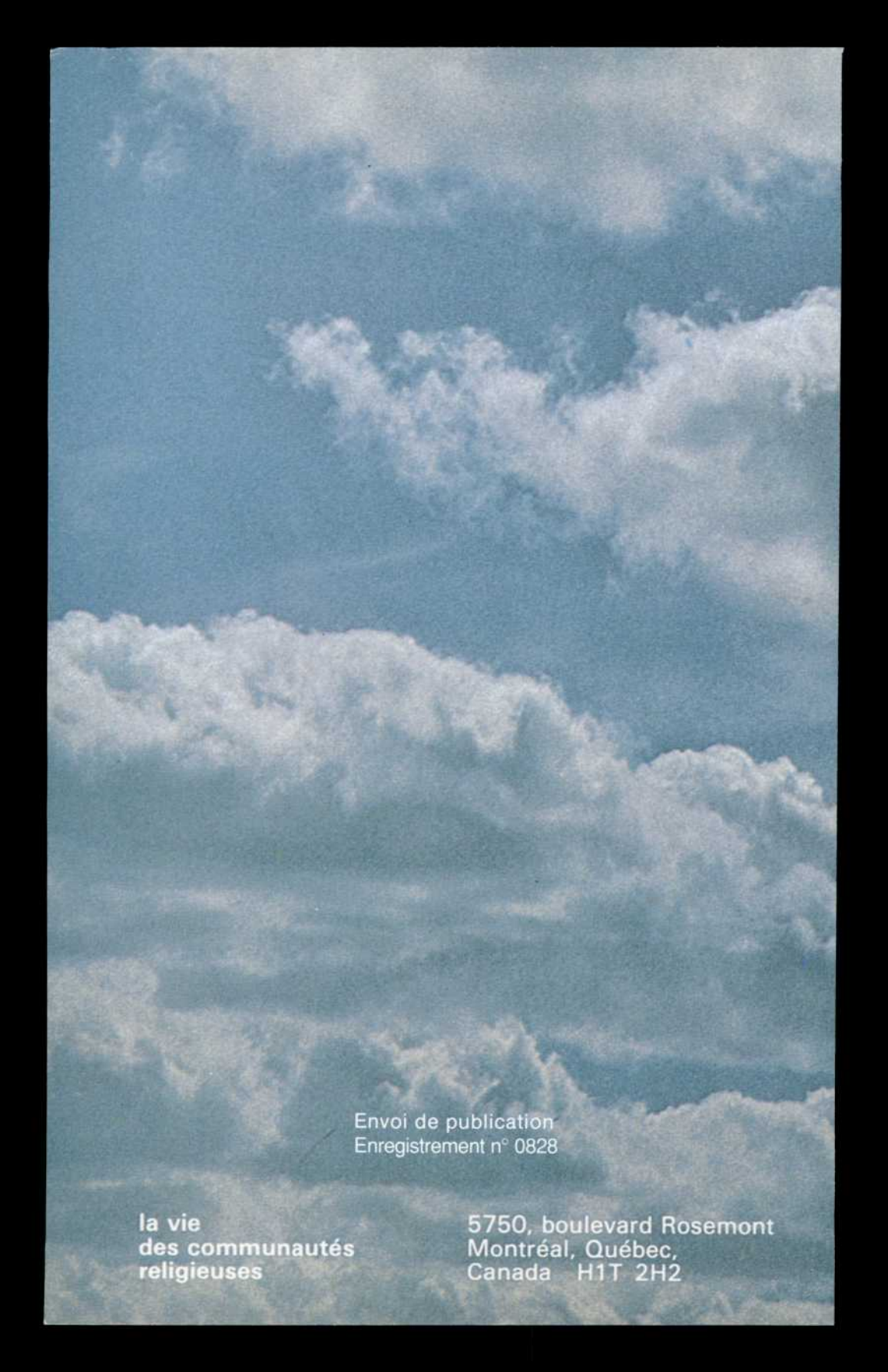
De nombreuses communautés locales, situées en pays pauvres, seraient heureuses de recevoir la Revue, pourvu que des groupes plus favorisés financièrement acceptent d'assumer les frais d'abonnement.

Ceux et celles qui désirent aider ces frères et soeurs en assurant le coût total ou partiel d'un abonnement, n'ont qu'à envoyer leur contribution au nom et à l'adresse suivante :

## La Vie des communautés religieuses

Partage fraternel  
5750, boulevard Rosemont  
Montréal (Québec) Canada  
H1T 2H2  
*Merci d'avance, au nom des bénéficiaires.*

---



Envoi de publication  
Enregistrement n° 0828

la vie  
des communautés  
religieuses

5750, boulevard Rosemont  
Montréal, Québec,  
Canada H1T 2H2